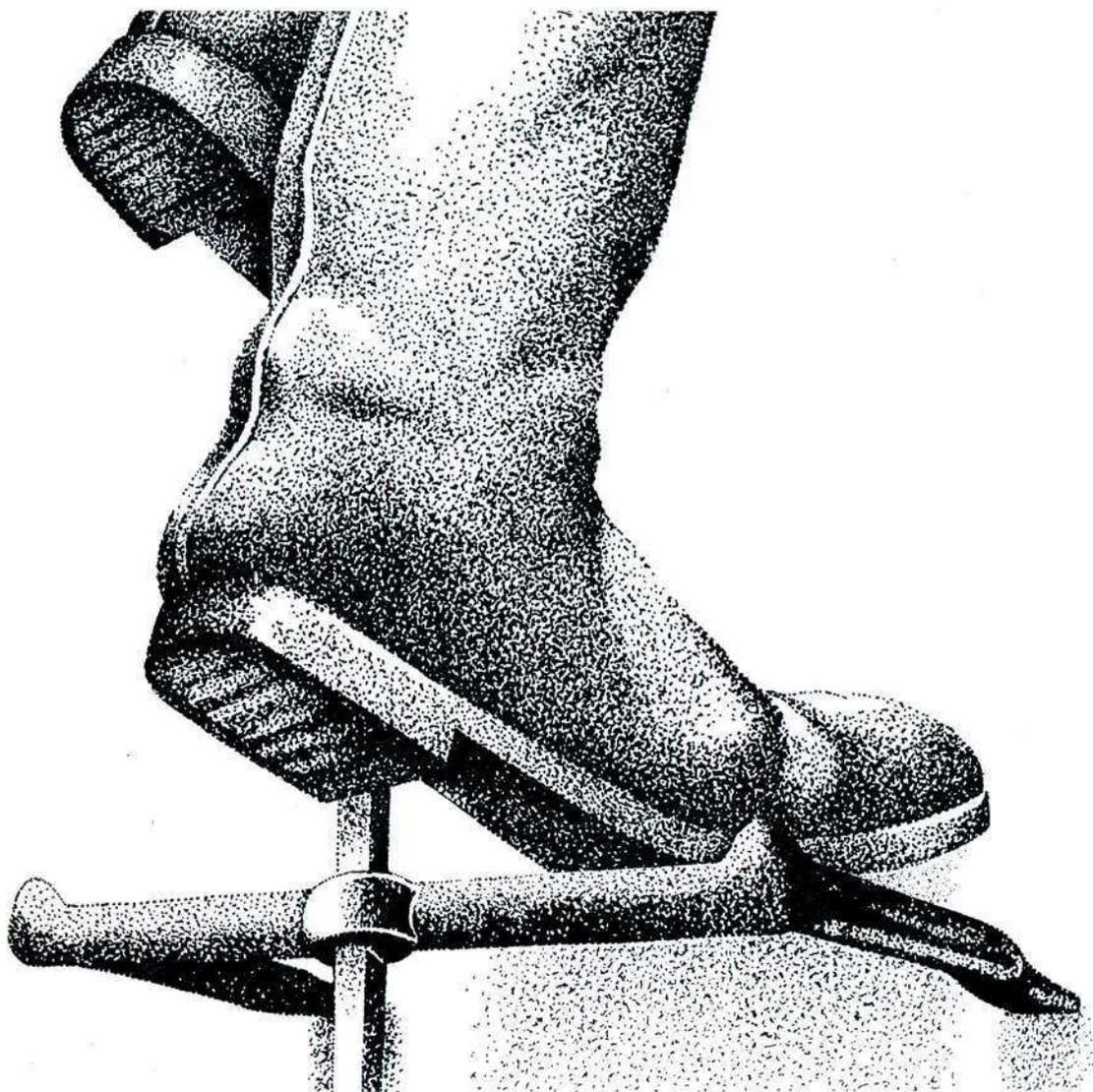


# POHM

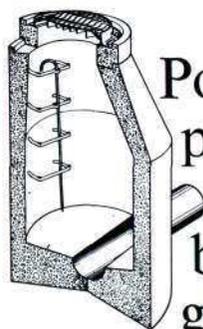
PONTS  
et  
CHAUSSEES  
et  
MINES



**le public  
et  
l'administration**



## le pied sûr!...



en se conformant aux normes du fascicule 70 Pont-à-Mousson S.A. a mis au point un **échelon** pour cheminée d'assainissement. Largement dimensionné, coulé en fonte ductile, il a en plus des butées antidérapantes pour éviter les risques de glissades et de chutes.

Pont-à-Mousson S.A. : les techniques au service de la sécurité.



**PONT-A-MOUSSON S.A.**

Société anonyme au capital de 369.220.000 F.

Nancy, 91, avenue de la Libération

lettres : 4 x 54017 NANCY CEDEX

téléphone : (28) 53-60-01



mensuel  
28, rue des Saints-Pères  
Paris-7<sup>e</sup>

**Directeur de la publication :**  
René MAYER,  
Président de l'Association

**Rédacteur en chef :**  
Philippe AUSSOURD  
Ingénieur  
des Ponts et Chaussées

**Assistante de rédaction :**  
Brigitte LEFEBVRE DU PREY

**Promotion et  
Administration :**  
Secrétariat du P.C.M. :  
28, rue des Saints-Pères  
Paris-7<sup>e</sup>

Revue éditée par l'Association  
professionnelle des Ingénieurs des  
Ponts et Chaussées et des Mines,  
avec la collaboration de l'Asso-  
ciation des Anciens Elèves de  
l'Ecole des Ponts et Chaussées,  
28, rue des Saints-Pères, Paris-7<sup>e</sup>  
Tél. 260.25.33  
260.27.44

**Abonnements :**  
— France 100 F.  
— Etranger 100 F. (frais de  
port en sus)  
Prix du numéro : 10 F.

**Publicité :**  
Responsable de la publicité :  
Jean FROCHOT  
Société Pyc-Editions :  
254, rue de Vaugirard  
Paris-15<sup>e</sup>  
Tél. 532-27-19

L'Association Professionnelle des In-  
génieurs des Ponts et Chaussées et  
des Mines n'est pas responsable des  
opinions émises dans les conférences  
qu'elle organise ou dans les articles  
qu'elle publie.

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trim. 1974 - N° 3140  
Commission Paritaire n° 55.306

IMPRIMERIE MODERNE  
U.S.H.A.  
Aurillac

# sommaire

Editorial, par René MAYER ..... 15

## DOSSIER

Table ronde	
Le public et l'Administration .....	17
La mission entreprises-Administration .....	28
par Paul RIPOCHE	
Boisemont à l'ombre de Cergy-Pontoise .....	30
Interview Ph. ROCHE	
Principes généraux qui devraient guider les rapports des administrations avec les entreprises .....	34

## RUBRIQUES

Energie	
L'habitat et les économies d'énergie .....	38
La préparation du futur .....	42
Réalisations	
La déviation de Conflans-Sainte-Honorine .....	44
Mouvements .....	47
In mémoriam .....	49
J. DUFFAUT	

Illustration couverture : Studio OROP.

Maquette : Monique CARALLI.

# L'Entreprise Industrielle

Entreprises Électriques et Travaux de Génie Civil

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 29, RUE DE ROME, 29 — PARIS VIII<sup>e</sup>



**BUREAU  
D'ÉTUDES**

**ROUTES  
GÉNIE CIVIL  
OUVRAGES D'ART**

**BATIMENT - USINES  
OUVRAGES  
HYDRO - ÉLECTRIQUES**

**SOCIÉTÉ  
d'ÉTUDES**

**TECHNIQUES  
et INDUSTRIELLES**

**31 - LABEGE**  
TELEPHONE (61) 80.82.90 et 80.82.91

**ENTREPRISE**

## BOURDIN & CHAUSSE

S.A. au Capital de 6.000.000 F

**NANTES**, Rue de l'Ouche-Buron  
Tél. : 74.59.70

**PARIS**, 36, rue de l'Ancienne Mairie  
92 - Boulogne-Billancourt  
Tél. : 604.13.52

**TERRASSEMENTS  
ROUTES  
ASSAINISSEMENT  
RESEAUX EAU et GAZ  
GÉNIE CIVIL  
SOLS SPORTIFS**

**Société Armoricaine d'Entreprises Générales**

S.A. au Capital de 2.000.000 F

**TRAVAUX PUBLICS  
ET PARTICULIERS**

**SIÈGE SOCIAL : 7, rue de Bernus - VANNES**  
Téléphone : 66.22.90

## "LA CELLULOSE DU PIN"

S.A. au Capital de 116.046.975 Francs

**Siège Social :**

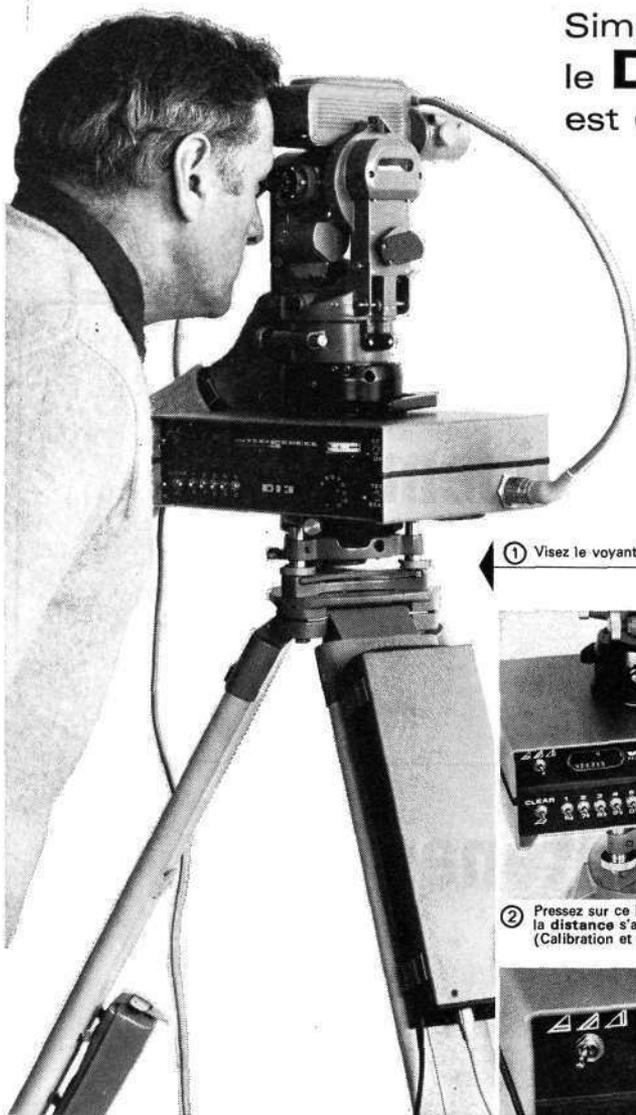
7, rue Eugène-Flachat, 75849 PARIS - Cédex 17

**Usines de :**

FACTURE et BÈGLES (Gironde)  
TARTAS et ROQUEFORT (Landes)

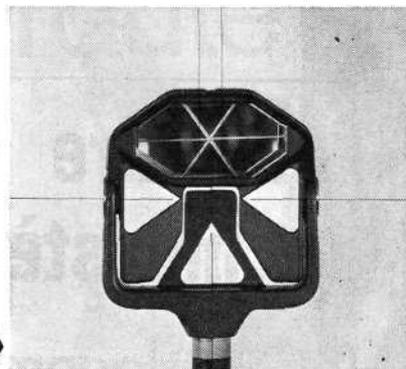
**KRAFTS pour CAISSES  
KRAFTS pour SACS GRANDE CONTENANCE  
KRAFTS FRICTIONNÉS  
PATES AU BISULFITE BLANCHIES**

Simple et complet  
le **Distomat Wild DI 3**  
est conçu pour un maximum d'efficacité



① Visez le voyant du réflecteur ...

comme ceci :



② Pressez sur ce bouton :  
la distance s'affiche au millimètre  
(Calibration et ajustement du signal automatiques)



③ Si nécessaire, introduisez sur le clavier  
l'angle vertical lu au théodolite.



④ Une pression sur ce bouton  
donne la distance horizontale ...



ou la dénivelée.  
C'est tout.

**Caractéristiques techniques**

- Ecart type (erreur moyenne)	± 5 mm
- Portée par visibilité moyenne :	
Réflecteur à 1 prisme	400 m
Réflecteur DI 10 à 3 prismes	600 m
Réflecteur DI 10 à 9 prismes	900 m
- Autonomie de la batterie à 20 °C	500 mesures
- Température d'emploi	- 25 °C à + 50 °C
- Limites d'inclinaison de la lunette	- 70 g à + 100 g
- Poids	
Equipement DI 3	7 kg
Batterie 12 V CdNi	3,3 kg

Combiné à un théodolite WILD T 1A, T 16 ou T 2,  
le DISTOMAT DI 3 est un véritable tachéomètre  
réducteur adapté à toutes les tâches :  
polygonaution, lever et implantations.

**WILD**  
HEERBRUGG

Documentation et renseignements sur demande :

**SOCIÉTÉ WILD PARIS**

86, Avenue du 18 Juin 1940 - 92504 RUEIL-MALMAISON  
Tél. : 967-71-00 + 967-73-00 +

# vient de paraître

## l'édition 1974 de

# l'annuaire officiel du ministère de l'équipement (et du logement)

## souscrivez dès maintenant

### indispensable

aux entreprises de travaux publics, aux architectes, aux bureaux d'études, aux urbanistes, et à tous ceux qui doivent être constamment en relation avec les pouvoirs publics.

### complet

il contient la somme des renseignements utiles et comporte les principales parties suivantes : administration centrale (cabinet, direction, services, etc...) – services techniques et établissements divers – conseils, comités, commissions – services extérieurs (régionaux et départementaux) – services spécialisés – services et organismes interministériels – services rattachés et organismes divers – ministère des transports – aviation civile – table alphabétique des personnalités et fonctionnaires intéressés.

### pour le recevoir

il suffit de retourner le bulletin ci-contre, en l'accompagnant du règlement correspondant (135 F l'exemplaire, ttc et franco), au service de vente de l'annuaire officiel du ministère de l'équipement, 254, rue de Vaugirard, 75740 Paris cedex 15. C.C.P. Paris 508-59.

bulletin à retourner à

#### **annuaire officiel du ministère de l'équipement**

254, rue de Vaugirard, 75740 PARIS Cedex 15

firme :

adresse :

références (ou service) :

veuillez m'adresser : ..... ex. de l'annuaire M.E.L. à 135 F..

soit : ..... F.

réglé par chèque bancaire ci-joint  
par virement postal à v/C.C.P.  
PARIS 508-59  
(à adresser directement à votre  
centre)  
suivant facture (ou mémoire)  
en ..... exempl.

Cachet

date



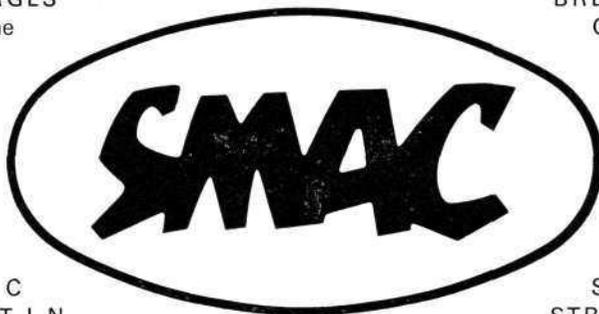
au service de la route



RAPIDITÉ  
RÉGULARITÉ  
CONFORT  
SÉCURITÉ  
**LE TRAIN**



AMIENS - ANTIBES - AVEJAN  
BORDEAUX - BOURGES  
CAEN - CHALONS-s/Mne  
CHATEAUX  
DIJON - DUNKERQUE  
LA ROCHELLE  
LE MANS - LILLE  
MARSEILLE  
NANTES - NICE  
PERPIGNAN  
REIMS - RENNES  
SAINT-BRIEUC  
SAINT-QUENTIN  
TOULOUSE - TOURS - VICHY



BESANÇON - BETHUNE - BLOIS  
BREST - BRIVE-la-Gaill.  
CHALON - s/SAONE  
CLERMONT-FERRAND  
GRENOBLE  
LA ROCHE-s/YON  
LIMOGES - LYON  
METZ - NANCY  
PARIS - POITIERS  
PAU - PONT-du-Ch.  
SAINT-AMBROIX  
SAINT-ETIENNE  
STRASBOURG - TOULON  
TROYES - VALENCIENNES - VITRY-s/S.

**SÉCURITÉ**  
**ET CONFORT DE L'USAGER**

PROCÉDE SMAC

**PROTECTION ET REVÊTEMENT**  
**DES OUVRAGES**

SMAC PROMOTION - 707-67-29 - 23, rue Broca - 75240 PARIS - CEDEX 05

# SOYEZ EFFICACES

Comme nos clients, vous devez nous consulter avant de choisir votre avenir.  
Il y va de votre sécurité.  
La diversité de nos activités en est le garant.

## L'industrie routière.

Routes - Autoroutes - Aéroports.  
Travaux urbains.  
VRD industriels et VRD des grands ensembles.  
Travaux hydrauliques.  
Assainissement  
Hygiène publique.  
Épuration - Réservoirs.  
Équipements sportifs.  
Sols industriels



et ses filiales

## L'industrie de l'étanchéité, de la couverture acier, et des bardages industriels.

Étanchéité bâtiment.  
Étanchéité génie civil.  
Couverture acier.  
Bardages industriels.  
Isolation thermique et phonique.  
Glissières de sécurité.  
Carrelages. Pavages.  
Voirie urbaine.  
Sols industriels



F.E.R.E.M.  
et leurs filiales

## L'industrie du Génie Civil.

Ouvrages d'art.  
Ports. Barrages.  
Génie civil.  
Chemin de Fer.  
Travaux maritimes et fluviaux.  
Galeries et tunnels  
Parkings souterrains.  
Bâtiments.  
Halls industriels.  
Centrales nucléaires,



SFEDTP et ses filiales.

Travaux souterrains.  
Galeries.  
Tunnels  
Métro.  
Gros assainissements.  
Création et entretien de parcs et espaces verts.



## La promotion immobilière collective et industrielle.



## L'industrie du bâtiment.

Immeubles d'habitation.  
ou de bureaux.  
Maisons individuelles.



Des implantations à l'étranger : Europe, Afrique du Nord, Afrique noire, Extrême-Orient, Antilles, etc..

# INVITATION

Réservée exclusivement aux jeunes ingénieurs voulant exercer un des derniers vrais métiers d'homme.

## Vous connaissez probablement **LE GROUPE SCREG**

Près de 30.000 collaborateurs devraient réaliser en 1974 un C.A. supérieur à 3 milliards de F. Par leur dynamisme, ils ont réussi à maintenir un taux de croissance d'environ 25 % par an depuis une dizaine d'années et à porter ce groupe au premier rang de la branche Travaux Publics.

Lors de vos stages, vous avez déjà apprécié la qualité des rapports humains qui s'établissent au sein d'unités décentralisées qui restent à l'échelle humaine car elles sont largement réparties en France et à l'étranger.

C'est ainsi que dans notre Groupe, les jeunes ingénieurs ont l'occasion pendant leur **TOUR DE FRANCE DE FORMATION** de participer à la vie de plusieurs des 200 établissements implantés en métropole, dont l'effectif est généralement de 50 à 200 personnes.

Nous souhaiterions vous inviter à l'une de nos séances collectives d'information pour mieux vous décrire ce que des journalistes spécialisés ont appelé « **le modèle français d'insertion participative des jeunes cadres** ». Par exemple, l'auto-management de l'année de formation et le système des options d'affectation grâce auquel le jeune choisit lui-même le lieu de son premier emploi.

Pour y participer, il vous suffit de nous retourner l'invitation ci-jointe.

Invitation à retourner à la Direction du Personnel du Groupe SCREG,  
19, rue Broca - 75240 PARIS CEDEX 05 - Tél : 707.39.09



Je désire participer à l'une de vos prochaines réunions collectives d'information sur les carrières des Travaux Publics et du Bâtiment.

Pouvez-vous m'adresser une lettre explicative et la liste des dates possibles.

NOM ..... PRÉNOM .....

ÉCOLE ..... OPTION ..... PROMOTION .....

ADRESSE.....

L'Ingénieur

# NOBEL PRB

## explosifs

Société Anonyme au capital de 30.000.000 F

TOUR ROUSSEL NOBEL 3, Avenue du Général-de-Gaulle 92800 PUTEAUX  
Tél : 772.12.12 Télex : NOBELEX PUTAU 62679

AMEP

### Explosifs industriels de tous types

- Dynamites, nitrates, nitrate fuel, etc.
- Tous accessoires et matériels de tir (exploseurs, ohmmètres, etc.)
- Toutes études d'abattage et tous plans de tir
- Placage des métaux par explosif
- Nitrocelluloses et collodions



GRUPE NOBEL BOZEL



plaisir retrouvé  
grâce  
à la  
compagnie  
générale des eaux





SOCIÉTÉ LORRAINE ET MÉRIDIONALE DE LAMINAGE CONTINU

**SOLLINER**

FOS-SUR-MER

# Entreprise **GAGNERAUD** Père et Fils

S.A. au Capital de 30 000 000 F

Fondée en 1886

7 et 9, rue Auguste-Maquet, **PARIS (16<sup>e</sup>)**

Tél. : 288.07.76 et la suite

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENTS - BÉTON ARMÉ  
BATIMENT - CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES - VIABILITE  
ASSAINISSEMENT - TRAVAUX SOUTERRAINS - CARRIÈRES  
BALLAST - PRODUITS ROUTIERS - ROUTES - ENROBÉS

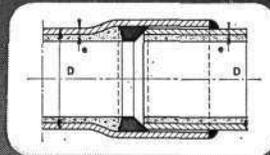
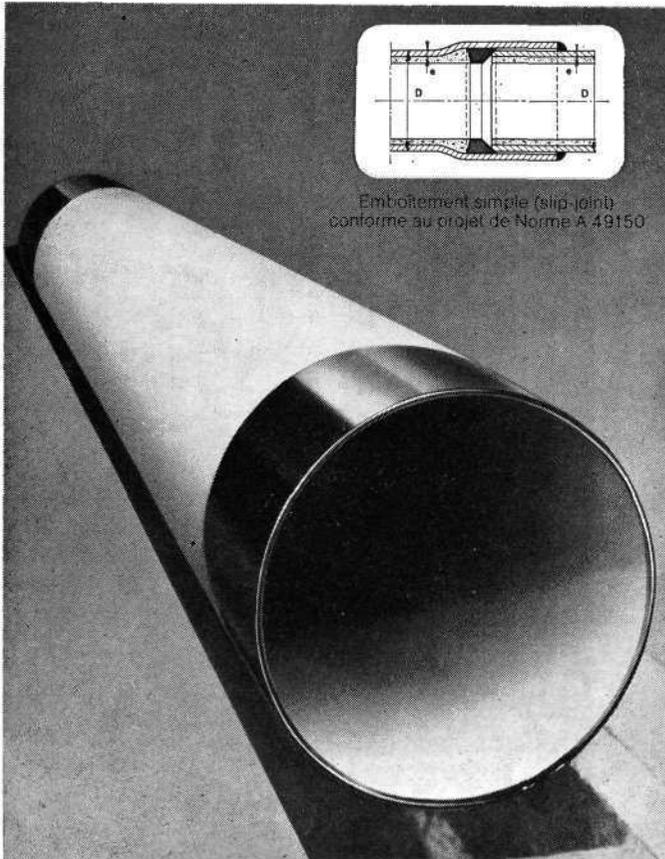


**PARIS** (Seine)

**MARSEILLE, FOS - SUR - MER** (Bouches - du - Rhône)

**VALENCIENNES, DENAIN, MAUBEUGE, DUNKERQUE** (Nord)

**LE HAVRE** (Seine - Maritime) - **MANTES** (Yvelines)



Emboîtement simple (slip-joint)  
conforme au projet de Norme A 49150

## **TUBES D'ACIER A REVÊTEMENT INTÉRIEUR DE MORTIER DE CIMENT CENTRIFUGÉ**

Ce tube d'acier est particulièrement adapté au transport et à la distribution des eaux potables ou industrielles.

Aux qualités traditionnelles du tube d'acier :

- résistance aux sollicitations mécaniques
- tenue aux pressions les plus élevées
- étanchéité totale et continuité mécanique grâce aux joints soudés, le mortier de ciment apporte ses qualités propres confirmées par l'expérience mondiale :
- inertie chimique vis-à-vis de la plupart des eaux véhiculées
- insensibilité aux opérations de soudure, coupes, piquages.
  - inaltérabilité dans le temps
  - parfaite tenue mécanique.

# stecta

8-10, av. de Bougival, 78170 LA CELLE-ST-CLOUD  
tél. 969.64.11 & 969.55.56

GRUPE



autres produits

- tubes PVC à joint AS ou collé (LUCOFLEX-LUCOSANIT)
  - robinetterie-fontainerie
- de la **Sté Métallurgique Ht-Marnaise**
  - vannes papillon A.M.R.I.
- protection cathodique de structures métalliques enterrées (installation & surveillance).



- ponts
- constructions métalliques
- ouvrages hydrauliques
- chaudronnerie - réservoirs
- aéroréfrigérants
- menuiserie métallique
- murs-rideaux
- off-shore
- constructions mécaniques
- entreprise générale

### C<sup>IE</sup> FRANÇAISE D'ENTREPRISES MÉTALLIQUES

Société Anonyme au Capital de 43.620.500 F

57, bd de Montmorency - 75781 Paris Cedex 16 - Tél. : 288.49.29 - Télégr. : Lonfer Paris - Télex : 62.512



# orel

OFFICE FRANÇAIS  
DE RELATIONS PUBLIQUES  
215 bd Saint-Germain  
75007 Paris  
Tél. 222 25-69

## L'INGÉNIEUR DOIT COMPTER AVEC L'OPINION PUBLIQUE : C'EST UN FAIT

## LE DEVOIR D'INFORMER EST INSCRIT AU CAHIER DES CHARGES : C'EST LA RÈGLE. (DIRECTIVE MINISTÉRIELLE DU 10 JUILLET 1973.)

En maintes occasions, nous avons déjà travaillé pour vous et avec vous.

Nous connaissons bien la nature de vos problèmes, les difficultés auxquelles vous vous heurtez pour toucher l'opinion.

Nous avons mis au point des modèles d'intervention, des stratégies de communication immédiatement adaptables à vos différents chantiers.

Comme vous faites appel à des bureaux d'études techniques, vous pourrez faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la communication avec l'opinion publique.

# G. T. M. B. T. P.

Société Anonyme au Capital de 43.200.000 Francs

Siège Social : 61, avenue Jules-Quentin, 92000 NANTERRE - Tél. : 769.62.40

Aménagements hydroélectriques - Centrales nucléaires - Centrales thermiques  
Constructions industrielles - Travaux de Ports - Routes - Ouvrages d'art  
Béton précontraint - Canalisations pour fluides - Canalisations électriques - Pipe-Lines

## au service des collectivités...

### LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

première entreprise régionale  
pour la distribution d'eau,  
l'assainissement,  
la destruction  
d'ordures ménagères  
et de déchets industriels

Conseils techniques  
Prestations de service  
Affermages



### SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

25, rue Ed.-Delanglade  
tél. : 53.41.36 - Marseille

## Société Nationale de Travaux Publics

10, rue Cambacérès, 75008 PARIS

Tél. : 265.37.59 — Télex : 66 777 Aldosivi Paris



Travaux de Ports - Dragages maritimes et fluviaux - Routes  
Aérodromes - Barrages - Chemins de fer  
Ouvrages d'art - Bâtiments industriels - Entreprises générales



Le Président Malaval

## *bravo* *les I.G.R.E.F.*

Au moment même où « PCM » sortait un numéro consacré à la « France verte », l'Association amicale des Ingénieurs du Génie rural des Eaux et Forêts organisait, au Palais des Congrès, à Versailles, un Symposium international de trois journées au cours desquelles étaient étudiés les problèmes que pose l'interpénétration de la forêt et des grandes agglomérations. L'importance, la qualité et la variété des participations à ce Symposium, la clarté des conclusions auxquelles il a abouti, confirment le caractère judicieux de l'initiative prise par le dynamique Président Malaval.

Certaines discussions ont été le reflet de la concurrence que se livrent, pour l'occupation du sol, les différentes activités humaines : travailler, circuler, habiter, se recréer. Dès 1933, la Charte d'Athènes avait tenté de les distinguer et de les concilier.

Mais ces discussions <sup>(1)</sup> ne doivent pas masquer la convergence profonde des opinions techniques : toutes sont bien d'accord sur la nécessité d'aménager l'espace urbain pour y réserver (et pas seulement dans les déclarations d'intention) une part plus large au patrimoine forestier.

Mais comment exiger d'un propriétaire qu'il offre gratuitement à la collectivité un service précieux en lui ouvrant sa forêt, cependant que son voisin édifie sa fortune en s'associant à un promoteur ? Comment laisser la loi sommaire du plus offrant arbitrer la concurrence relative à l'occupation du sol urbain, sans sacrifier les espaces de nature, de sport ou de loisir, et conduire inexorablement à ces constructions toujours plus denses et toujours plus hautes que nous voyons s'élever à Paris et ailleurs ?

Les réponses à ces questions concernent d'une part 14 millions de propriétaires de terrain et d'autre part 30 millions de citoyens (qui sont d'ailleurs parfois les mêmes Français). C'est assez dire les passions qu'elles soulèvent.

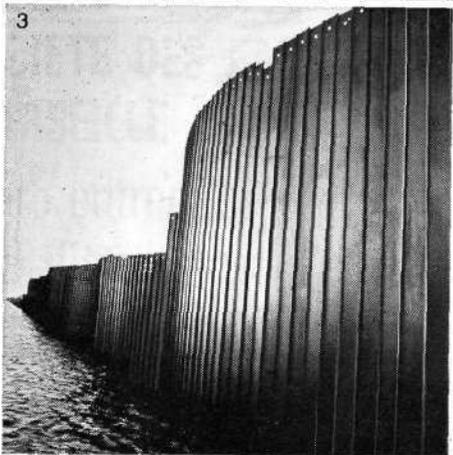
Bravo les IGREF, d'avoir, en éclairant le débat et en tentant de le rendre objectif, contribué aux indispensables prises de conscience. Voilà une excellente manière d'illustrer ce que devrait être le rôle des Ingénieurs dans la Cité.

René MAYER.

---

(1) au cours desquelles les Ingénieurs des Ponts qui participaient au Congrès à côté de leurs camarades du Génie rural, n'étaient pas nécessairement unanimes.

# Palplanches Larssen-Rombas: en première ligne sur les grands chantiers.



1/ Aménagement du cours de Verdun à Lyon:  
Palplanches LARSEN pour la traversée urbaine de  
l'autoroute.

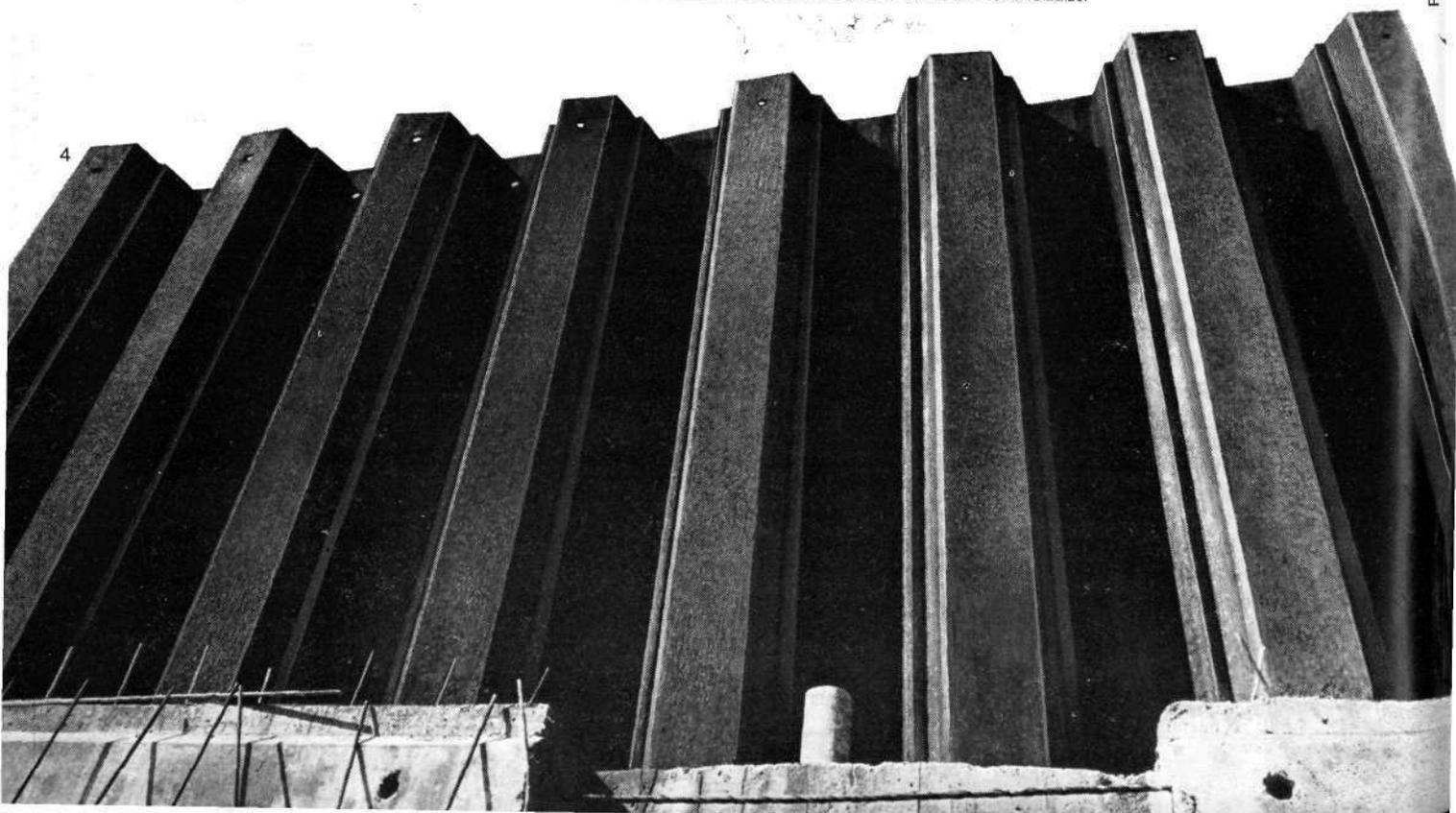
2/ Nouveau pont de l'Alma à Paris:  
Batardeau en palplanches LARSEN pour la construction  
de la pile en rivière.

3/ Darse 2 du Port Autonome de Marseille à Fos-sur-Mer:  
7000 t de palplanches ROMBAS en gabions cloisonnés.

4/ Nouvelles écluses de l'Oise:  
7 écluses de 185 m de long: 13 000 t de  
palplanches LARSEN battues pour les travaux de fouille.

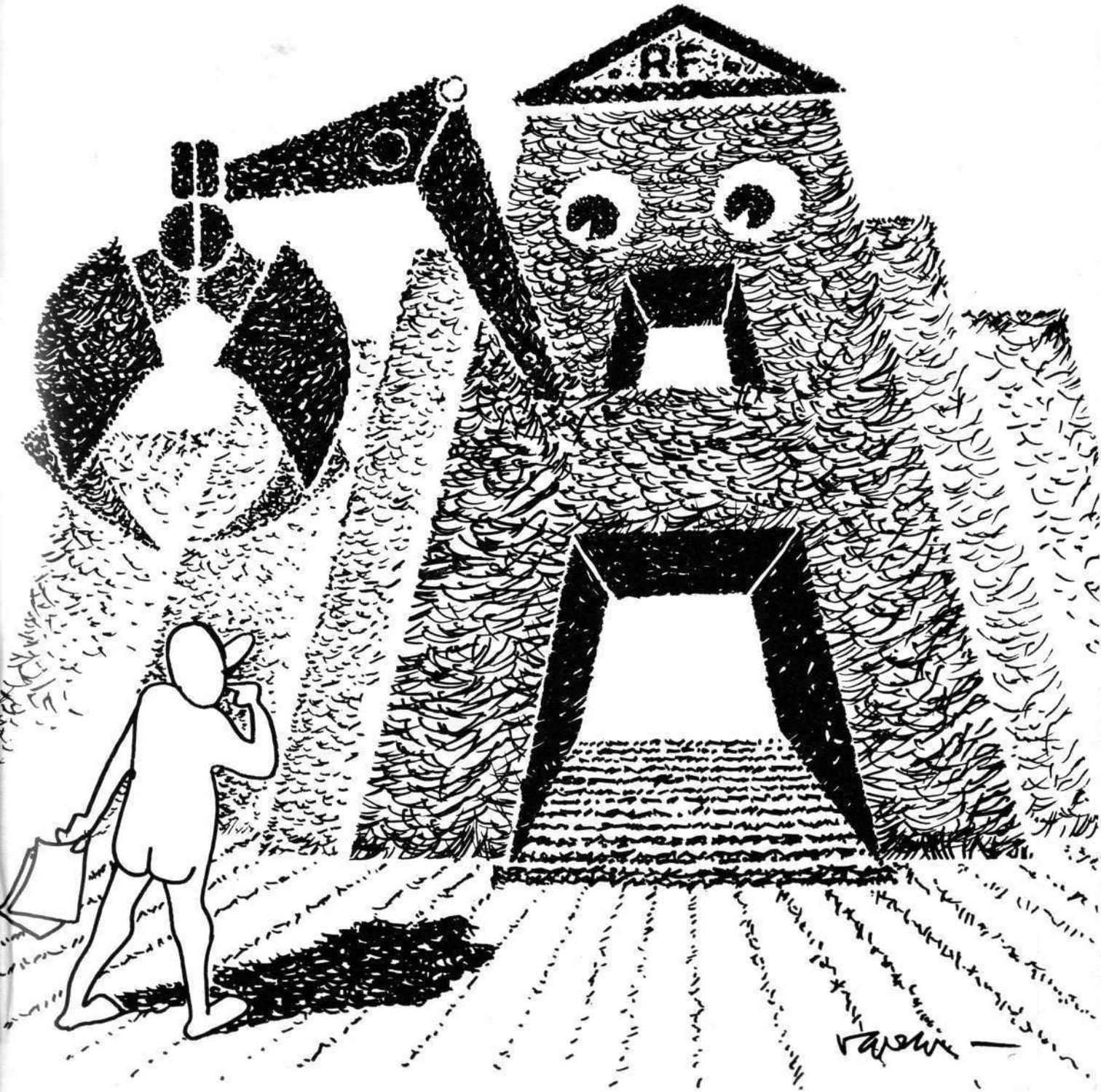
**SACILOR**  
ANCIENNEMENT WENDEL-SIDELOR

SACILOR Département Technique des Palplanches  
57704 HAYANGE Tél. (87) 67.08.55  
Agent exclusif: DAVUM 22, boulevard Gallieni  
92390 VILLENEUVE-LA-GARENNE Tél. 243.22.10.



**table ronde** \_\_\_\_\_

# le public et l'administration



**M. Perrin.** — Monsieur le Président, Messieurs, la table ronde de ce soir a pour objet les Relations entre le Public, les Elus, et l'Administration, tant au niveau de l'information qu'au niveau du comportement.

Depuis un certain temps, les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ressentent des inquiétudes quant à la façon dont ils doivent assumer leur vocation dans la nation. Ils se sont aperçus que les prouesses techniques qui étaient leur fait au siècle dernier, et dans la première moitié de celui-ci, n'étaient plus suffisantes dans le rôle qu'ils sont appelés à jouer, et dans les relations qu'ils doivent avoir avec le Pays et le Gouvernement. L'un des problèmes importants dans ces relations est celui de l'information. Voilà donc l'origine de ce débat et vos propos à ce sujet seront pour nous une source précieuse de réflexions.

**M. Temime.** — Comment le Public ressent-il l'Administration ?

Nous voici réunis autour de ce thème vaste et ... épineux. On reproche volontiers à l'Administration son côté tâillon, technocrate, et les pouvoirs discrétionnaires qu'elle confère à des « petits chefs » imbus de leur promotion.

Avez-vous réellement, les uns et les autres, l'impression qu'il existe un malaise dans les relations du Public avec l'Administration en particulier, et tous les autres Organismes d'Etat en général ?

**M. Pflimlin.** — Assurément, le public ressent vis-à-vis de l'Administra-

tion des sentiments de méfiance et de mécontentement. Pour le citoyen, l'Administration est une puissance anonyme et redoutable qui le traite avec désinvolture.

Il est intéressant de remarquer à quel point les campagnes faites sur les thèmes de la pollution, de la sauvegarde de l'environnement ont transformé l'esprit du public. Nous avons en face de nous une population beaucoup moins disposée à accepter l'action de l'Administration lorsqu'elle paraît ne tenir qu'un faible compte des préoccupations qui ne sont plus maintenant le fait de quelques maniaques de la défense de la nature, mais de la nation entière.

C'est un phénomène de contestation classique. Mais ce qui est grave, c'est que cette contestation ne passe plus par les circuits normaux de la démocratie, alors qu'il y a encore peu de temps, les gens demandaient à leurs élus ce qu'ils attendaient de l'Administration. A l'heure actuelle, en cas de mécontentement, ils ne s'adressent plus à leur Maire ou à leur Député, ils forment instantanément un Comité de Défense.

Il n'est évidemment pas question de contester la contestation. Mais il faut la canaliser. De nombreux vocables sont à la mode : information, dialogue, consultation, concertation, participation. Nous devons en user avec sagesse, car l'information elle-même risque de jouer les apprentis sorciers.

Prenons le problème des routes. L'une des difficultés de l'information, c'est que pour un projet donné, on étudie plusieurs variantes. Si l'on divulgue ces variantes, on risque d'inquiéter les esprits, de provoquer des



M. Perrin

réactions pour des éventualités qui ne seront jamais réalisées.

**M. Giraud.** — Dans la mesure où il m'appartient d'être le porte-parole du Public, je crois pouvoir dire que les griefs que l'on porte à l'Administration ne sont pas de même nature selon les secteurs :

Il y a « l'Administration sans cœur », pour qui seuls existent des dossiers, des numéros, et rarement des personnes derrière ces dossiers ou ces numéros.

« L'Administration-Robot », à laquelle on reproche son inhumanité. Elle applique des règlements, des décisions. On en a de nombreux exemples dans les cas de réserves foncières, où, en vue d'un mieux-être à venir, l'Administration compromet sérieusement les conditions de mieux-être du moment.

Il y a aussi « l'Administration-gâchis » qui utilise les fonds des contribuables, et il apparaît que dans certains cas, elle ne se montre pas suffisamment économe des deniers publics.

Tout à l'heure, le Président Pflimlin disait que s'établissent des for-

## ONT PARTICIPÉ A LA TABLE RONDE :

**J.-M. ARBELOT**, préfet

**J. LEGRAND**, délégué du Médiateur

**M. GIRAUD**, vice-président du Conseil général du Val-de-Marne

**P. PFLIMLIN**, maire de Strasbourg

**J.-P. COUDRAY**, sociologue

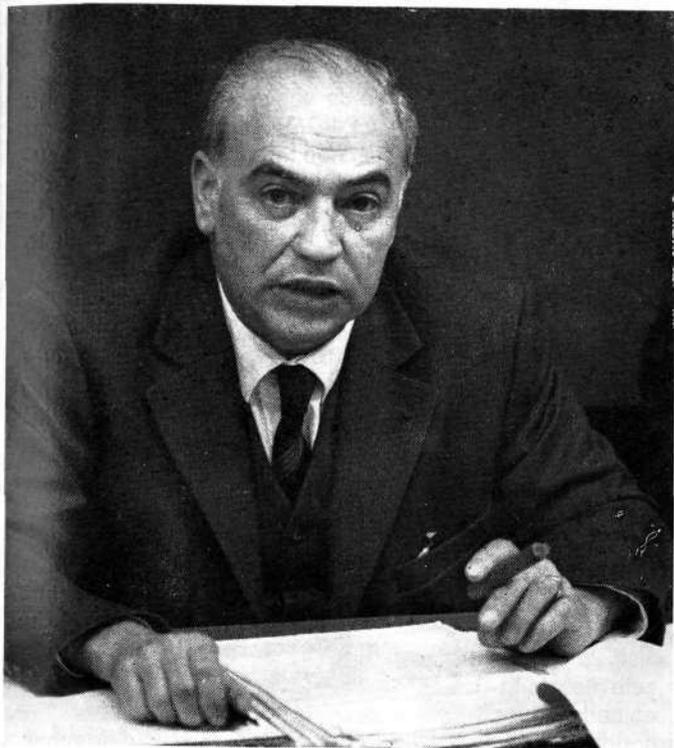
**P. FUNEL**, ingénieur en chef des P.C.

**P. HERVIO**, ingénieur en chef des P.C.

**R. TEMINE**, ingénieur général des P.C.

**P. RIPOCHE**, chef de la Mission « Entreprises / Administration »

**J. PERRIN**, ingénieur en chef des P.C.



M. Temine



M. Pflimlin

(Photos Orop)

mes de contestation qui ne respectent pas les circuits de la démocratie, certains Elus apparaissant comme les inspireurs de cette sorte de contestation. Qu'il me soit permis de trouver une justification à ce propos dans le fait que l'Administration — celle que vous animez — me semble parfois manquer des égards essentiels vis-à-vis des Elus qui recherchent l'explication ou la justification de telle ou telle option, lorsque celle-ci ne leur apparaît pas de façon immédiate ; il arrive, en effet, qu'on leur oppose un refus poli, assorti d'une attitude de parti-pris contre la véracité potentielle des observations formulées.

Il se passe alors que la contestation naît au niveau de tel ou tel groupe de pression, se développe, et que l'Elu qui n'a pas pu créer de dialogue avec l'Administration, devient, au mieux, relativement neutre à l'égard des groupes de pression et, au pire l'animateur de ces groupes de pression.

Je dois dire que, dans ce cas, l'Administration ne récolte que ce qu'elle mérite.

**M. Arbelot.** — En ce qui me concerne, j'ai l'expérience du cour-

rier reçu dans une Préfecture. Je l'ai analysé pendant plusieurs années.

Il m'a semblé que le Public, dans le sens où vous l'avez compris, est surtout sensible à trois aspects de l'Administration.

Le premier relève de la complexité de la législation sociale, 50 % du courrier adressé par les citoyens les plus simples surtout concernent leur incompréhension absolue devant l'extraordinaire complexité de la législation, concernant les affaires sociales (sécurité sociale, retraites, allocations diverses).

Le second, est dû aux conflits d'intérêts privés que soulèvent les problèmes d'urbanisme : il y a certains documents d'urbanisme qui ne sont pas compris, mais d'autres qui sont parfaitement bien compris et qui entraînent de vives réactions, légitimes a-t-on coutume de dire, mais qui sont très souvent en contradiction absolue avec l'intérêt général tel que nous le comprenons.

Le troisième enfin, se rattache à ce que j'appellerais l'attitude de l'Administration des Finances en général, sa désinvolture de langage, ses formulations invraisemblables et son refus

du dialogue qui provoque de nombreuses incompréhensions.

**M. Ripoché.** — J'approuve entièrement votre analyse, M. le Préfet. Je suis personnellement frappé de la serene indifférence de certains bureaux — notamment des administrations centrales — à l'égard des réalités de la vie, la vie de leurs concitoyens comme celle des entreprises. Le mot indifférence n'est peut-être pas le plus approprié ; il faudrait sans doute parler de manque de curiosité. Ces réalités ne sont manifestement pas connues.

On ne connaît pas le prix du temps, ni comme coût, ni comme durée. La notion d'échéance, par exemple, n'est pas « vécue »... même pas les administrations financières. Un mandat de plusieurs millions peut être rejeté pour une erreur d'arrondissement. Une nouvelle procédure s'engage alors pour 2 mois si l'on ne revient qu'à l'ordonnateur, plus longue si le fournisseur y est impliqué. Les délais de paiements dits normaux sont déjà anormalement longs. S'y ajoutent les retards de paiement. En période de restrictions de crédit, ces cas si courants de mésadministration mettent en péril les entreprises, c'est-à-dire notre économie.



M. Giraud

(Photo Orop)

Dans de nombreux domaines, il devient difficile de connaître le Droit, parce que l'on n'a pas cherché à surmonter les inconvénients de la multiplication des textes par une présentation moderne, méthodique, permettant les mises à jour.

Ces observations valent pour les personnes physiques. Elles sont enserées dans un tissu de plus en plus serré de prescriptions, dont beaucoup ont d'ailleurs été édictées dans leur intérêt voire à la demande. Mais elles souhaitent qu'à cette inévitable complexité on n'ajoute pas des complications inutiles.

**M. Legrand.** — Je voudrais faire quelques remarques à propos d'une nouvelle institution : Le Médiateur.

Les affaires exigeant un règlement immédiat lui sont rarement soumises, du fait même que le Médiateur ne peut être saisi que par l'intermédiaire de parlementaires, et une fois effectuées les démarches nécessaires auprès des Administrations...

Cela dit, les trois secteurs qui, dans l'ordre, constituent l'essentiel des réclamations adressées au Médiateur sont :

- les Finances, et plus spécialement la fiscalité,
- les Affaires Sociales, plus précie-

sément la Sécurité Sociale et les régimes de retraites,

- l'Équipement : essentiellement, comme il s'agit de réclamations individuelles, sous l'aspect de primes à la construction et de permis de construire, mais également des aménagements collectifs, puisque vous rappelez tout à l'heure, Monsieur le Président, l'importance des Comités de Défense.

Nous retrouvons, à travers deux mille lettres transmises par des parlementaires, et quatre mille adressées directement par des particuliers, les sujets de préoccupations que décrivait tout à l'heure M. Arbelot.

Pour en revenir à l'attitude tâtilonne que l'on reproche volontiers à l'Administration, il faut distinguer les complications dues au zèle des fonctionnaires d'exécution, et celles dues à la difficulté de comprendre certains imprimés.

Mais surtout, je crois qu'il faut insister sur la complexité de la législation actuelle, et là j'ajouterai à ce qu'a dit M. Ripoché, un peu pour prendre la défense de l'Administration, qu'à côté du « perfectionnisme » que l'on rencontre chez de nombreux fonctionnaires, il y a le souci du public, représenté par les Elus, ou des organisations professionnelles, de faire entrer en ligne de compte dans la rédaction d'un texte, des intérêts qui sont certes légitimes, mais qui aboutissent à une véritable mosaïque juridique.

Par ailleurs, vous parlez d'attitude bureaucratique de l'Administration, et de pouvoirs discrétionnaires qui sont confiés à des « petits chefs ». Ces deux reproches me paraissent assez contradictoires, car c'est protester à la fois contre l'arbitraire, et contre une réglementation trop contraignante qui vise à l'empêcher.

On constate, à travers les dossiers soumis au Médiateur, que le comportement des fonctionnaires est très rarement mis en cause. En revanche, la politique — ou l'absence de politique — d'information des administrations apparaît à l'arrière-plan de

très nombreuses réclamations, ne serait-ce que lorsque celle-ci oppose la forclusion. Mais ce qui est en question le plus souvent, c'est le contenu même de la loi ou du règlement, ou au moins, son interprétation, car beaucoup ont tendance à faire preuve de juridisme ou du légalisme qu'ils reprochent, souvent d'ailleurs à juste titre, à l'Administration.

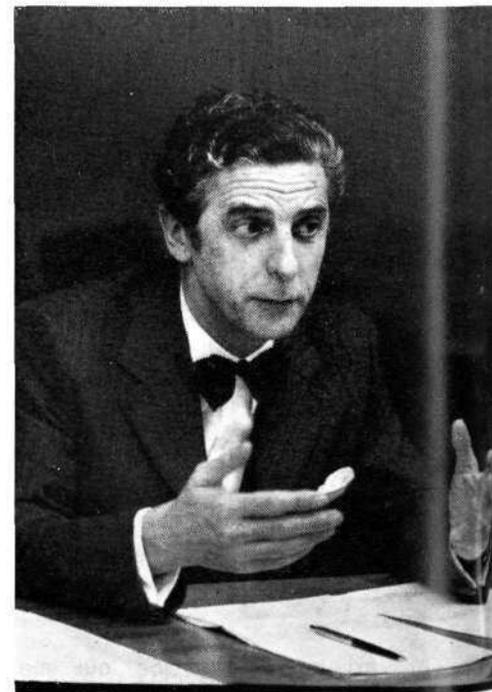
**M. Funel.** — On semble jusqu'ici avoir ignoré un aspect du problème qui me paraît fondamental : l'hostilité systématique des gens vis-à-vis des fonctionnaires.

Je me souviens, il y a deux ans, M. Malaud était venu faire une conférence sur la fonction publique devant un auditoire éclectique, allant du tourneur de chez Berliet au Trésorier Payeur Général.

Une chose m'a particulièrement frappé : tous les usagers se sont plaints des fonctionnaires des Postes. Or depuis plus de quarante ans que je fréquente les bureaux des Postes, je n'ai aucun souvenir de contact désagréable avec les P.T.T. Alors que tous les gens qui étaient là, ont parlé des P.T.T. comme d'un organisme abominable, où il suffisait de se présenter devant un guichet pour se faire insulter.

M. Ripoché

(Photo Orop)





M. Legrand

(Photo Orop)

**M. Coudray.** — Est-ce que je peux me permettre une petite remarque méthodologique ? C'est que la notion du « PUBLIC » est à peu près impossible à définir. On parle à la rigueur d'opinion publique, mais certainement pas du public.

Il y a quelques années, pas mal d'études avaient porté, et je pense notamment à celle de M. Pisani sur les mentalités du public à l'égard de l'Administration. Ces études avaient montré que le « PUBLIC » voyait l'Administration, l'Etat, les Pouvoirs Publics, en général, comme un bloc monolithique, et adoptait envers lui une attitude paranoïaque, empreinte d'un complexe de persécution.

Mais, les comportements, les opinions des citoyens vis-à-vis de l'Administration, sont tout à fait différents selon leur appartenance politique, leur niveau socio-économique. En bonne logique scientifique, il faudrait ventiler les reproches que l'on fait à l'Administration suivant un certain nombre de critères. Mais quels sont les critères à retenir ? En tous cas, je pense qu'il est impossible de considérer l'opinion comme un tout homogène.

**M. Giraud.** — Je suis Maire d'une commune de la Région Parisienne, et je pratique une politique de portes



M. Arbelot

(Photo Orop)

ouvertes. Je reçois chaque semaine en Mairie.

Je reçois en moyenne une vingtaine d'intervenants par audience, ce qui fait environ 900 personnes par an qui viennent pour un problème de finances, de logement, d'urbanisme. Sur ces 900 visites, si l'on excepte les récidivistes qui viennent, trois, quatre ou cinq fois par an, et les intervenants qui posent un problème social d'intérêt personnel, il reste très peu de protestataires ; leur pourcentage est infime.

**M. Coudray.** — Il y a également un reproche que l'on ne peut escamoter. C'est le sentiment d'une partie de la population qui pense que l'Administration est trop au service des Pouvoirs politiques, et d'intérêts économiques privés. L'autre partie de la population pense d'ailleurs exactement le contraire...

**M. Ripoché.** — L'Administration n'a pas une bonne image de marque : des formulaires à remplir, des bureaux trop souvent encore peu avenants, des fonctionnaires dont on trouve toujours qu'ils ne travaillent pas assez et que l'on envie parce qu'ils ne risquent pas le chômage et parce qu'on les croit assurés d'une « belle retraite ». Il est très difficile d'effacer les vieux clichés.

**M. Arbelot.** — Ne pensez-vous pas que nous devrions aborder le problème selon une logique rigoureuse.

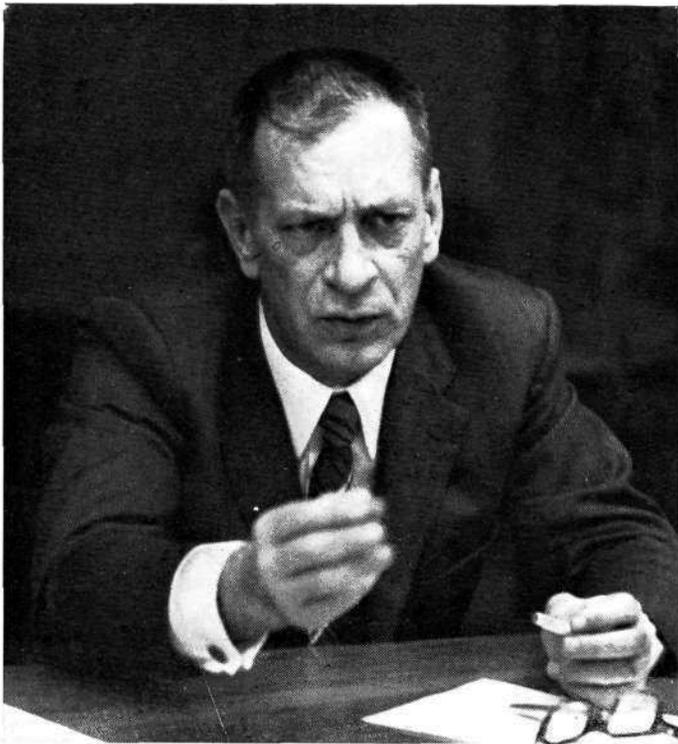
Nous sommes en 1974. Depuis 10 ans, nous assistons à une crispation des rapports entre l'Administration et le Public.

Les questions qu'il faut alors se poser sont :

D'où vient cette crispation ? De quel genre de structures relève-t-elle ? Quelle est la part de la centralisation, de l'autoritarisme de la législation dans ce qui lui a donné naissance.

Je pense que ce qu'il serait intéressant d'étudier est l'aspect récent de cette crise, ses modalités, ses manifestations car il y a sans aucun doute un aspect moderne de cette crispation des rapports Administration-Public qui est différent de ce qui était connu jusqu'alors. N'invoquons plus Courteline, de grâce, mais posons-nous les vrais problèmes des rapports entre une société en développement et son appareil administratif plus que celui, plus limité, des incompréhensions entre l'Administration et son public.

**M. Pflimlin.** — J'ai été très intéressé par ce que disait M. le Préfet Arbe-



MM. Funel et Coudray

(Photo Orop)

lot, je pense lui avoir déjà un peu répondu tout à l'heure.

A mon avis, le phénomène s'aggrave, non pas parce que l'Administration est devenue plus détestable qu'elle n'était, mais parce qu'il se produit une certaine évolution des esprits. Nous sommes entrés dans une crise de la Société, et s'il y a détérioration des rapports entre l'Administration et le public, ce n'est qu'un des nombreux aspects de cette crise qui me paraît profonde.

Il y a dans l'esprit du public une attitude a priori plus systématiquement critique à l'égard de cette société dans laquelle il ne se sent plus à l'aise. Même lorsqu'elle se présente sous la forme purement technique de l'Administration, elle est suspecte parce que l'Administration représente le Pouvoir contre lequel il est normal de s'insurger.

**M. Hervio.** — L'intervention du Président Pflimlin me fournit une transition à la seconde partie de notre entretien. Je suis frappé, que dans la recherche de solutions, on aborde uniquement le problème des structures administratives, et la répartition des responsabilités entre les collectivités et l'Administration dans le cadre de la décentralisation.

A mes yeux, deux autres démarches sont tout aussi indispensables. D'abord, l'Information, mais au niveau de l'enseignement civique à l'école, pour expliquer en particulier aux futurs citoyens, ce qu'est l'Administration, son fonctionnement, son rôle, et deuxièmement, l'amélioration de la formation des fonctionnaires.

**M. Arbelot.** — On dit que l'Administration est devenue omni-présente, sorte de puissance occulte qui intervient partout.

Mais c'est inévitable. Prenons un exemple : la gigantesque demande d'équipements collectifs, qui s'est révélée surtout depuis une quinzaine d'années, c'est-à-dire 3 plans.

Il est bien évident que cette pressante demande se traduit par une intervention ponctuelle et concrète de l'Administration sur le territoire français, compte tenu de notre structure administrative centralisée et de notre système de financement des investissements publics.

Mais c'est le propre d'une société en développement, que d'avoir une Administration prospective et interventionniste, tout au moins dans une structure centralisée telle que la nôtre.

Voyez les documents d'urbanisme. Pour la première fois, on met devant les yeux de tout le monde ce que va devenir telle ou telle portion d'espace. Immédiatement, des protestations s'élevèrent et les luttes d'intérêt commencent. C'est inévitable.

**M. Temine.** — L'aggravation des réactions n'est-elle pas due, en partie à une plus grande circulation des informations ?

**M. Pflimlin.** — Il y a aussi de nombreuses protestations contre cette infaillibilité que l'Administration s'attribue. Elle prétend connaître, dans une société mouvante, ce qui est conforme à l'intérêt général en 1974, mais aussi ce que sera l'intérêt général en l'an 2000. Même des esprits non contestataires ont une réaction fort compréhensible.

Nous connaissons des exemples d'opérations qui sont allées en Conseil d'Etat et où l'on voit l'Administration changer d'avis, toujours en fonction de l'intérêt public. Comment voulez-vous faire admettre au brave paysan dont le champ est menacé par un projet d'autoroute que l'Administration a établi le tracé dans un intérêt public alors qu'elle a changé d'avis

et établi un nouveau tracé toujours au nom de l'intérêt public ? Les gens n'y croient plus.

**M. Arbelot.** — Le mélange de plus en plus net des décisions de caractère administratif et politique, ne pose-t-il pas, lui aussi un problème ? C'est une chose plus normale que sous la III<sup>e</sup> République, par exemple, où l'on avait le sentiment que la force de l'Administration était due à l'instabilité politique et que l'on pouvait aisément distinguer les deux domaines.

Actuellement, la stabilité politique aboutit, à la limite, à une limitation du pouvoir administratif en tant que tel et ceci est une bonne chose. Bien sûr, l'administration a trouvé d'autres voies pour se faire entendre, par exemple le fait que de nombreux hauts fonctionnaires deviennent des hommes politiques ou bien que les cabinets ministériels, composés de hauts fonctionnaires règlent une grande partie des affaires publiques. Mais alors, et ceci est un problème autre, mais très important, font-ils alors de la politique ou de l'administration.

**M. Pflimlin.** — Je suis étonné que personne n'ait encore parlé du secret qui entoure l'Administration.

Le secret de la décision, c'est une réalité. Dans la vie publique à laquelle j'ai participé, je n'ai jamais pu réellement connaître le moment exact où une décision était prise.

Un Ministre des Finances de la V<sup>e</sup> République, qui n'est plus au Gouvernement et que je ne nommerai pas, m'a dit un jour : « Je ne sais plus où et par qui sont prises les décisions financières ».

**M. Giraud.** — Un exemple frappant, c'est la Défense, cette réalisation anti-schéma directeur, qui déséquilibre la Région Parisienne.

Si vous arrivez à trouver qui a réellement pris la décision de réaliser la Défense, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir. A ma connaissance personne n'y est jamais parvenu.

**M. Getti.** — Même sur le plan formel ?

**M. Giraud.** — Oui, et c'est le plus grave.

**M. Arbelot.** — J'ai de nombreux exemples dans le sens contraire.

Au moment de la Loi Foncière, j'étais au Cabinet de M. Pisani à l'Equipement. J'ai vraiment assisté à la naissance d'une Loi, qui a fait l'objet au Parlement de nombreuses discussions et pour le département où j'ai été ensuite nommé préfet, de décisions d'application. Le groupe de fonctionnaires (DAFU et Cabinet principalement) qui a travaillé et mis en forme le projet de la Loi Foncière, l'a fait sous les directives d'une volonté proprement politique qui était celle d'un Ministre qui avait son idée sur la question et une idée bien précise et qui corrigeait l'épure au fur et à mesure qu'elle devenait plus claire, pour enfin présenter un projet de Loi. Dans ce cas, je crois, l'Administration ne commandait pas, elle mettait en forme un projet politique, voulu par un Ministre.

Second exemple : J'ai été Conseiller technique dans quatre Cabinets Ministériels : Equipement, Industrie, Plan et Aménagement du Territoire, enfin Education Nationale. J'ai vécu là cinq années d'expériences plutôt enrichissantes et pleines d'enseignement.

Lorsqu'un projet est le fait d'une volonté politique comme dans le cas de la Loi Foncière de 1967 ou de la Loi sur les Universités de 1968, que se passe-t-il ? D'abord il y a des contacts interministériels, dont toujours celui des Finances. Ce sont des réunions qui se passent à Paris et qui intéressent au total 100 à 120 personnes si l'on fait le compte de tous ceux qui travaillent sur les projets de lois, décrets d'application ou arrêtés. Mais le projet, en définitive, revient tout de même pour décision sur les bureaux des Ministres.

S'il n'y a pas une volonté politique déterminée, le processus de décision est nettement situé au niveau de ces 100 à 120 personnes qui se rencontrent régulièrement et qui coïncident pour préparer l'ensemble des décisions. Lorsque les représentants des principaux Ministères sont d'accord entre eux et qu'un conseiller de Matignon ou de l'Elvsée donne son approbation, le projet ne subit ensuite que rarement de modifications.

**M. Giraud.** — En réalité, Monsieur Arbelot vient de poser le problème de l'interpénétration du politique et de l'administratif.

Je constate que dans le cas d'une stabilité politique comme celle que nous connaissons depuis un certain temps, progressivement, les meilleurs de l'Administration sont appelés à prendre des responsabilités politiques.

Aussi, lorsqu'un Elu majoritaire, qui ne peut contenter l'intervenant, finit par dire, à bout d'arguments : « Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse, l'Administration... », on lui répond systématiquement : « Mais cette Administration c'est la vôtre, cela fait 15 ans que vous êtes au pouvoir ! ».

**M. Temine.** — Avant de passer à la troisième partie de notre débat, je voudrais résumer ce qui a été dit :

On peut constater une certaine dégradation des rapports entre Public et Administration. Cette détérioration a pour causes, l'extraordinaire développement des équipements collectifs, l'extension de la prospective, ce que vous appelez le secret de la décision lié à une certaine irresponsabilité, et l'interpénétration entre problèmes politiques et administratifs. Le tout est aggravé par une rapide évolution d'une réglementation déjà complexe.

Devant ce tableau assez noir de notre Administration, essayons de réfléchir aux remèdes qui pourraient améliorer la situation actuelle.

Nous avons évoqué trois thèmes généraux :

- l'information liée à l'éducation civique
- la décentralisation
- la déconcentration.

**M. Pflimlin.** — Commençons par l'information.

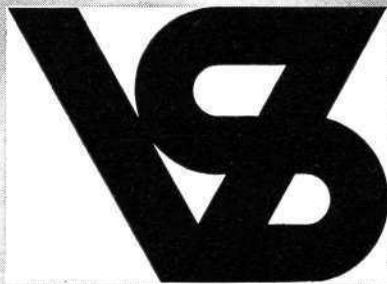
Elle doit être utilisée avec discernement et surtout ne pas être prématurée. Elle ne doit pas inquiéter les esprits inutilement.

Je crois cependant que l'information directe sous la forme, par exemple, de réunions de quartier, est un élément très important. Il est très utile de toucher du doigt la psychologie de tel quartier ou de tel milieu socio-

# L'ECLAIRAGE PUBLIC

*par télécommande*

**liaisons radio ou fil**  
allumage des différents  
quartiers simultanément ou  
en différé.  
contrôle visuel par retour



**VELEC SEFAT**

*autres  
applications :*

**réseaux d'eau  
alerte incendie  
alerte avalanche  
alerte grêle  
alerte crue en rivière  
surveillance chaufferies  
télémessure pollution**



M. Hervio

(Photo Orop)

logique. Il faut, au niveau des élus évidemment, pratiquer ces contacts au maximum.

**M. Hervio.** — Vous soulevez un problème qui intéresse particulièrement la collectivité locale. Au niveau de l'Administration départementale, cette information, au moins dans un premier stade, c'est avec les élus, seuls, que nous devons l'avoir. Et c'est uniquement lorsqu'un projet a mûri et a été arrêté d'un commun accord entre élus et administration, que l'on peut passer à l'information directe à laquelle vous faites allusion. Il y a là une différence fondamentale.

**M. Pflimlin.** — L'Administration même vis-à-vis des élus pratique encore très souvent le secret.

**M. Giraud.** — J'abonde en votre sens Monsieur le Président, mais il faut dépasser le stade de la commune, de la ville, puisque les choses s'y passent, somme toute, assez bien. On a beaucoup parlé ce soir de toutes les difficultés qu'engendre le centralisme ancestral pratiqué en France.

Pour ma part, je suis un régionaliste convaincu. Je crois sincèrement que la Région, outre le fait qu'elle constitue le cadre le mieux adapté à la recherche d'une véritable politi-

que de la qualité de la vie, est la seule entité territoriale permettant une conception mieux adaptée des équipements collectifs d'intérêt général.

Je le dis très brutalement : le remède fondamental aux blocages actuels réside dans une véritable décentralisation, au niveau du pouvoir politique, et dans une déconcentration délibérée au niveau de l'assistance de l'Administration ; j'ajoute qu'en Région Parisienne je considère la réforme administrative de 64 comme totalement incompatible avec la Loi de 61 qui a créé le District.

**M. Pflimlin.** — Je voudrais revenir au problème de la déconcentration.

Je pense que donner de grands pouvoirs aux Préfets de Région — et j'en suis partisan — est un leurre si le Préfet de Région n'est pas entouré d'un état-major très solide. Il faudrait notamment que les carrières de fonctionnaires appartenant aux grands corps de l'Etat soient aménagées de telle façon que faire partie de l'état-major d'un Préfet de Région soit obligatoire et comporte une certitude d'avancement. Je vois des Préfets de Région dont la « Mission » se compose de deux ou trois personnes au maximum. Dans ce cas il est évident que leurs possibilités sont extrêmement limitées.

**M. Arbelot.** — Il faut avoir des idées claires sur la déconcentration et la décentralisation, car ces deux termes recouvrent une grande partie des débats qui nous préoccupent sur les rapports entre l'Administration et le pays. En ce qui concerne la déconcentration tout d'abord.

Dans une étude que j'ai faite, il y a deux ans, pour savoir où se situaient actuellement les élèves de l'E.N.A. je me suis aperçu que sur 2 400 élèves sortis de l'E.N.A. depuis 1946, 2 100 sont actuellement en poste à Paris, dont 1 600 aux Finances. Seuls le Corps Préfectoral et la Diplomatie ont « aspiré » quelques Enarques vers la province ou l'étranger. C'est cela, incontestablement, qui est le facteur le plus important de la centralisation administrative.

Tant qu'il n'y aura pas une centaine d'Administrateurs Civils surtout des Finances dans les missions régionales de façon organique, tant qu'il n'aura

pas été créé un certain nombre de ces postes, et qu'on n'aura pas réaménagé en conséquence le statut de la fonction publique, le problème des relations entre le pouvoir parisien et la province demeurera insoluble.

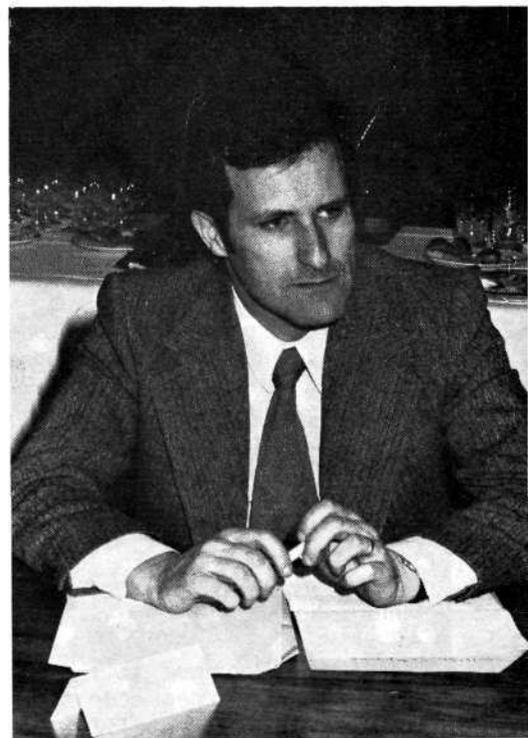
Je crois qu'il est impossible de décentraliser c'est-à-dire d'accroître le pouvoir des Elus aussi bien au niveau départemental que communal, s'il n'y a pas en face d'eux une Administration capable de leur répondre de façon efficace et « responsable » et surtout s'il n'existe plus à Paris une telle concentration d'administrateurs, généralement compétents, qui aspirent à régler des affaires et empêchent, par leur pesanteur, toute mesure réelle de déconcentration et de décentralisation. Pour moi, cela est depuis 20 ans un des problèmes essentiels des rapports entre le pouvoir et le pays. En définitive, si le problème d'un transfert du poids des administrateurs de Paris sur la province n'est pas attaqué, toute réponse administrative de quelque envergure me paraît vouée à l'échec.

D'autre part, et sur un plan différent, si des Elus dirigent des grandes villes comme Lyon, Marseille ou Strasbourg, pourquoi ne dirigeraient-ils pas des départements ?

Par ailleurs, en ce qui concerne la décentralisation, je pense que les

M. Getti

(Photos Orop)



Présidents des Conseils Généraux seront de plus en plus des exécutifs des décisions de l'Assemblée départementale et que cette évolution, bien que difficile à concevoir, est dans l'ordre des choses, de même que sur le plan régional.

Au milieu de tels bouleversements que devient l'Administration de l'Etat ?

L'Administration d'Etat en service dans un département est-elle prête à se mettre au service d'un Elu départemental ? Est-elle prête à rendre compte de la totalité de ses actes à un Elu et non au Gouvernement ? Je ne sais pas, mais c'est là une conséquence logique de la décentralisation et il faudrait savoir jusqu'où nous sommes décidés à aller.

En définitive, le problème est assez clair, où nous voulons rompre « le processus multiséculaire de centralisation » comme disait le Général de Gaulle et accroître les pouvoirs des élus régionaux, départementaux et cette évolution pose le problème de la place et du rôle de l'Administrateur d'Etat, ou bien cette rupture n'est pas estimée souhaitable, et nous assisterons à une crispation de plus en plus forte dans les rapports entre l'Etat et les collectivités, à la limite entre le pouvoir et le pays, car le processus de centralisation s'accroît et tous les problèmes, même mineurs, remontent automatiquement à Paris puisqu'aucun court-circuit n'existera plus nulle part entre les intérêts des groupes sociaux et le Gouvernement, et cela ne peut rendre ce dernier que très fragile, exposé à toutes les bourrasques et Dieu sait que les adaptations incessantes que doit effectuer une société moderne donnent naissance continuellement à de telles bourrasques.

Je ne prends pas parti pour dire ce qui serait souhaitable mais je pense qu'il faut lucidement peser les conséquences logiques des choix qui seraient faits dans ces domaines et ne pas se bercer d'illusions ou de théories fumeuses.

**M. Ripoché.** — Je voudrais revenir à l'information.

J'ai l'impression que pour vous, spécialistes des problèmes de circulation et de l'écoulement du trafic,

l'information ne circule que dans un sens : « elle descend ».

Bien sûr, c'est déjà très difficile de la faire descendre.

On peut à ce propos signaler le problème de la formation des fonctionnaires aux techniques de la communication. Votre Ministre s'y est attaché. Cet exemple mériterait d'être imité. Je voudrais citer dans ce domaine un cas dont j'ai eu la connaissance. Le Parlement vient de voter la gratuité des actes d'état civil, c'est une simplification que 25 millions de français adultes attendent depuis 20 ans. On a fini par décider cette simplification. Mais on ne l'a pas fait savoir et le bénéfice psychologique que pouvaient en attendre Gouvernement et administration a été en grande partie perdu.

Si l'information a parfois de la peine à descendre, elle remonte encore plus difficilement. Les doléances et suggestions des administrés parviennent mal au niveau des décideurs, car elles ne remontent la voie hiérarchique que par capillarité. Si vous mettez trois buvards sur une tache d'eau, le premier sera mouillé, le second humecté, le troisième parfaitement sec.

L'ennui dans ce système hiérarchique c'est que le décideur a de la peine à savoir la façon dont l'action de ses services est perçue à la base. Les attentes et les déceptions du public sont mal connues au sommet. Or c'est généralement à ce niveau — et souvent sur un plan interministériel — que les adaptations nécessaires peuvent être décidées et mises en œuvre.

Des structures d'écoute comme le Médiateur ou la Mission Entreprises-Administration peuvent apporter sur ce point un concours utile en aidant à boucler la fameuse « boucle de décision ». Mais cela dépend de l'accueil qui leur est réservé et de la qualité du dialogue que les décideurs acceptent de nouer avec eux.

**M. Temime.** — En définitive, l'Information amène un certain nombre de constatations. Mais que va-t-on faire de ces constatations ?

**M. Ripoché.** — C'est tout le problème de la « réponse » des administrations.

Il faut, dans chaque cas de mésad-

ministration, remonter aux causes. Ces causes sont-elles réglementaires, techniques, administratives ? Ont-elles une composante sociologique : attitudes de groupes, comportements individuels ? Résident-elles seulement dans une certaine ignorance des méthodes modernes de gestion ou dans l'impossibilité (budgétaire notamment) de les mettre en œuvre ?

Tout dépend alors de l'accueil que l'administration fera à cette information. Les faits recueillis, le diagnostic posé, il faut que le décideur accepte d'en discuter en toute objectivité, qu'il les considère d'un œil neuf. Ce n'est pas facile.

Et pourtant cela ne peut suffire. Que l'on parle de décentralisation ou de déconcentration, de simplification ou d'une façon plus générale de réformes administratives, la partie ne sera gagnée que lorsqu'apparaîtra, à tous les niveaux, une commune volonté d'agir.

**M. Temime.** — Je ne puis que souscrire à votre conclusion, néanmoins, je reste sceptique sur la possibilité de procéder à des simplifications en raison même de la complexité de la législation.

**M. Ripoché.** — Je pourrais vous citer de nombreux cas dans lesquels on pourrait agir. Simplifier les formalités, adapter les exigences administratives aux techniques modernes de gestion (informatique notamment) et aux contraintes des entreprises, clarifier la réglementation et la publier sous une forme pratique permettant les mises à jour, modifier les comportements de nos agents, rétablir la symétrie des droits et devoirs réciproques de l'administration et des administrés, accélérer les paiements publics, sanctionner les retards inexcutables, éviter les enquêtes statistiques redondantes etc...

Il faudrait aussi faire de la simplification préventive, en testant les nouvelles procédures auprès des praticiens avant de les édicter. Le champ des investigations souhaitables et des actions possibles est aussi vaste que la compétence des administrations.

**M. Legrand.** — Je constate que

l'on n'insiste pas suffisamment sur l'aspect qualitatif de l'information.

On se contente de deux formes d'information, parce qu'elles semblent plus faciles. D'une part, l'information donnée par des bureaux de relations publiques créés à cet effet, et d'autre part, l'information véhiculée par les moyens de communication de masse, la presse, l'audio-visuel.

Mais, pour ne parler que des émissions de télévision, le public n'en retire pas d'informations concrètes et précises, même si c'est un élément de sensibilisation souvent indispensable.

Le vrai problème se situe, en fait, au niveau des responsables dans « l'information directe » comme l'indiquait le Président Pflimlin, et au niveau du public, dans l'information donnée par le fonctionnaire de base, le fonctionnaire de guichet qui doit considérer qu'une partie de son rôle est d'expliquer aux gens leurs droits, sans considérer que du fait qu'une mesure a fait l'objet de circulaires ministérielles, elle est connue de tous les intéressés.

C'est une œuvre difficile et qui ne

peut aboutir à des résultats spectaculaires rapides, mais qui mériterait une action concertée et persévérante.

**M. Temime.** — Vous rejoignez M. Ripoché et ce sera le mot de la fin.

L'information ne peut se faire sans formation préalable et c'est à ce prix que les rapports Public-Administration deviendront plus sereins, du moins, je l'espère... ■

## *Avis de vacance de postes de Professeur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées*

Le mandat du professeur de Macro Economie à l'École Nationale des Ponts et Chaussées arrivant à expiration, ce poste est déclaré vacant.

Le Directeur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées recevra jusqu'au 30 novembre 1974 les candidatures à ce poste.

Les fonctions à exercer comprennent :

- a) Un enseignement d'une douzaine de demi-journées à dispenser aux élèves en début de troisième année d'École.
- b) La préparation et la direction des Travaux de Fin d'Etudes effectués par les élèves en fin de troisième année.
- c) La participation aux institutions de l'École.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes précisions complémentaires quant au contenu de l'enseignement à dispenser auprès du Directeur des Etudes de l'École. Chaque candidat devra joindre à sa lettre de candidature : la liste de ses références, travaux, publications ; les références des assistants qui collaboreraient à son enseignement (un à deux assistants sont nécessaires) ; le projet de programme qu'il propose pour son enseignement et pour son cours écrit ; les méthodes pédagogiques qu'il préconise.

L'ASSOCIATION  
POUR LE SEL AU SERVICE  
DE LA VIABILITE HIVERNALE

# ASSELVIA

est à votre disposition  
pour tous les problèmes  
concernant  
l'utilisation des fondants  
pour la viabilité hivernale

**ASSELVIA** →

53, rue des Mathurins 75008 Paris - 266.33.42

# LA MISSION ENTREPRISES-ADMINISTRATION

*par Paul Ripoche*

Ce n'est pas aux lecteurs de P.C.M. qu'il faut démontrer l'importance que revêt actuellement la qualité de l'environnement administratif à une époque où, par la force des choses... et la volonté de nos contemporains, services publics et parapublics enserrent l'administré dans un tissu de relations de plus en plus étroites.

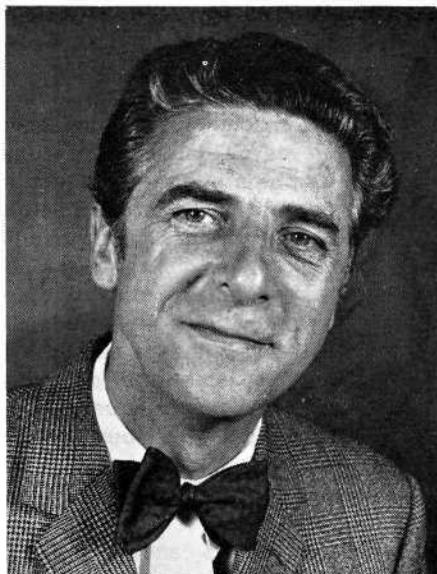
L'enquête de P.C.M. sur l'administration et l'administré, les efforts du MATELT pour sensibiliser ses cadres aux problèmes de la communication sont — parmi d'autres sans doute — les preuves tangibles de la prise de conscience de ce problème de société.

En fait, les publics auxquels nous nous adressons sont très divers. Les élus locaux ne posent pas les mêmes problèmes que les personnes physiques et les entreprises.

Les deux derniers ont en commun d'être des administrés passifs (sauf lorsqu'ils protestent et manifestent). Disons qu'ils sont condamnés à subir. Ils sont d'ailleurs à l'égard des « bureaux » dans des situations différentes.

Les personnes physiques n'ont avec les administrations que des rapports épisodiques. L'environnement administratif est pour eux un des paramètres de la qualité de la vie — C'est déjà important.

Pour les entreprises, c'est plus important encore. Leurs rapports avec les services publics sont quotidiens. Ils ont un coût chiffrable, direct ou indirect. Exigences abusives ou mal formulées, saisies de données redondantes, dénombrements multiples, démarches inutiles, retards de paiement,



Paul Ripoche

(Photo Sologne)

décisions mal adaptées à la pratique des affaires, inadaptation des techniques de gestion aux méthodes modernes de management..., multiples sont, au long des jours, les causes de pertes de temps et d'énergie qui affectent la gestion des entreprises et partant la compétitivité de la Nation.

Pour cerner ce phénomène contemporain, il faut faire appel à la notion de « mésadministration ». Pour le déceler, il faut descendre au niveau des pratiques administratives et des réalités quotidiennes. Pour y remédier, il faut faire remonter l'information directement au niveau des décideurs et la leur présenter en état d'examen et dans leur « code ». Ce faisant, on boucle la fameuse « boucle de décisions » ce qui se fait difficilement par voie hiérarchique, au sein de

laquelle, l'information venue de la base ne remonte — et souvent mal et déformée — que par capillarité.

C'est le rôle qui a été confié il y a 3 ans à la Mission Entreprises-Administration à l'issue du Colloque National organisé sur ce thème en avril 1971.

La Mission est chargée d'écouter les doléances et les suggestions des entreprises. Ratione materiae, elle a compétence pour toutes les modalités des relations entre les deux secteurs, ce qu'en langage informatique on appellerait les problèmes d'interface.

Elle peut être saisie directement et sans aucun formalisme par les entreprises ou leurs formations professionnelles. Elle peut se faire assister de commissions mixtes au sein desquelles les représentants des deux secteurs confrontent leurs points de vue.

Elle dispose, en plus, d'un droit d'évocation générale et peut organiser des colloques ou réunions en province.

Elle peut, enfin, demander au Secrétariat Général du Gouvernement la convocation de réunions interministérielles pour obtenir les arbitrages et les décisions nécessaires.

Instituée dans les services du Premier Ministre, elle lui présente chaque année un rapport d'activité, qui est publié par la Documentation Française.

Le rôle essentiel de la Mission est donc de créer les conditions d'un dialogue objectif et de veiller à son efficacité.

(1) Hôtel de Clermont, 69, rue de Varenne, Paris 7<sup>e</sup> - Tél. 556.80.00.

Ses méthodes sont volontairement pragmatiques. Les sept commissions mixtes (150 personnes) qui, pendant 5 mois, ont préparé le Colloque National de 1971, ont bien voulu, à notre demande, accepter de renoncer aux abstractions pour se pencher sur des cas concrets de mésadministration, les analyser et proposer des actions également concrètes pour y remédier. Cette méthode a fait ses preuves et nous nous y sommes tenus parce sa fécondité est apparue très clairement.

La requête d'une entreprise noue le dialogue. Nous lui demandons d'exposer son problème, de décrire (si possible en les chiffrant) les inconvénients qui résultent pour elle de l'exigence administrative critiquée et, si elle le peut, de proposer des solutions de rechange telles qu'elle les imagine, dans une optique de management moderne.

Nous cherchons d'abord à résoudre le problème posé en liaison avec les administrations concernées. Si le cas est simple, une correspondance suffit. S'il est plus complexe, nous le renvoyons à la commission compétente. S'il met en cause de nombreux services, nous constituons un groupe de travail ad hoc ou nous organisons une journée d'étude comme ce fut le cas pour les relations des Hôpitaux Publics avec leurs fournisseurs.

Cette démarche élémentaire ne suffit pas. Il ne s'agit pas seulement, de remédier ponctuellement à un cas patent de mésadministration. Il faut surtout en prévenir le retour et pour cela remonter aux causes diverses, immédiates ou lointaines. Ces causes peuvent être juridiques, techniques, financières ; elles peuvent se situer au niveau des comportements, traduire un simple phénomène de sédimentation réglementaire ou résulter de la déformation routinière de procédures initialement simples.

La centralisation des doléances conduit tout naturellement à des regroupements et à des recoupements. A ce niveau, des constantes se dégagent. Elles mettent en lumière des problèmes plus généraux et conduisent à remonter jusqu'à ce qu'on pourrait appeler... les causes des causes...

Cette action curative débouche naturellement sur un effort de prévention. De même que l'industrie prati-

que l'entretien préventif, les grandes organisations — qu'elles soient publiques ou privées — doivent de nos jours faire de la simplification préventive.

Pour illustrer ce propos, je donnerai deux exemples. Certaines administrations se sont spontanément engagées dans cette voie. C'est ainsi que la Direction des Transports Terrestres a créé pour la simplification de la réglementation des transports routiers, une commission aux travaux de laquelle la profession est associée et dont les débuts sont très prometteurs.

De son côté, la Mission Entreprises - Administration organise des groupes de travail de simplification préventive. Le Club Informatique des Entreprises Françaises (C.I.G.R.E.F.) et l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés — notamment — ont accepté d'apporter leur concours et de mettre des équipes spécialisées à la disposition des administrations qui doivent instituer de nouvelles procédures ou souhaitent simplifier des procédures anciennes et voudraient tester leurs projets au contact de techniciens des entreprises.

Enfin procédures et réglementations... ne valent que par l'application qui en est faite à la base. A ce niveau on aborde le problème des comportements, de l'information et de la formation des agents.

Dans le domaine des marchés publics, deux grands groupes de problèmes demeurent.

Le premier est celui des délais de paiement des administrations. Les délais dit normaux sont souvent anormalement longs. Les incidents de parcours et rebroussements sont trop fréquents. Et dans certains secteurs les retards de paiement sont, si j'ose dire, monnaie courante. A cette situation qui charge d'agios les frais généraux des entreprises, immobilise leurs trésoreries et, en période de restriction de crédit, peut les mettre en péril, les services publics n'ont rien à gagner. Les prix de leurs marchés ne peuvent qu'en être majorés : Or leur montant total représente 8 % de la production intérieure brute !

Le second est celui des contraintes inutiles (...et des frictions) qui résultent de certaines routines des services. Si une réglementation est ignorée, il ne sert à rien de la re-

diffuser. Elle ne sera pas plus lue par des services déjà noyés sous le flot des instructions (1). Des dizaines de milliers d'agents participent à la passation de 180 000 marchés auprès de 87 000 fournisseurs. Pour redresser à cette échelle les comportements, une seule technique paraît efficace, le flash bref, incisif qui stigmatise le cas de mésadministration et rappelle la règle, Encore faut-il que ce flash parvienne rapidement et simultanément sous les yeux des acheteurs publics et de leurs fournisseurs. C'est la méthode qui va être — après une phase d'essai — mise en œuvre par la Commission Centrale des Marchés en liaison avec toutes les administrations centrales concernées. De son côté, la Mission assurera la diffusion de l'information aux entreprises par l'intermédiaire de leurs formations professionnelles.

On trouvera, peut-être, que ce travail d'échenillage — sans grandeur, au demeurant — est aussi sans efficacité. Ce serait vrai s'il n'avait pas d'autre finalité. Ce sera vrai s'il n'est pas, pour les responsables des services publics, le point de départ d'une réflexion.

Nous ne parviendrons pas à maîtriser une complexité croissante si nous n'éliminons pas méthodiquement les complications inutiles coûteuses et irritantes, qu'il s'agisse des conditions de travail des administrations ou des contraintes qu'elles doivent imposer aux administrés, on ne peut gérer les services publics aujourd'hui comme on les gérait hier... ou avant hier. L'administration ne peut ignorer ni les techniques modernes de gestion, ni les conséquences de la mise en œuvre de ces techniques sur les modalités de ses interventions. Et il ne s'agit pas que de l'informatique !

C'est pour cela que l'examen des cas concrets de mésadministration doit déboucher sur une analyse dynamique des causes. Plutôt que de parler de réformes administratives avec tout ce que ce vocable implique d'actions de l'extérieur, il faudrait parler d'une réforme de l'administration. Car elle ne peut venir efficacement que d'elle-même, c'est-à-dire de nous.

(1) Dans les deux premiers mois de l'année 1974, les DDASS n'ont pas reçu moins de 176 instructions, circulaires, arrêtés et décrets du seul Ministère de la Santé Publique !



# **BOISEMONT à l'ombre de Cergy-Pontoise**

**ou les émois d'un maire rural  
saisi par l'urbanisation**

*interview de Philippe Roché*

**Boisemont, un petit village de 400 habitants, niché dans la verdure, à 15 kms de Pontoise. Image sereine des siècles passés, son avenir s'annonçait sans histoire, avec cette manière de ne pas y toucher, qui assure aux choses de la nature la pérennité.**

**Et puis, il y a une dizaine d'années, Boisemont interloqué, entend parler de schéma directeur de la Région Parisienne, de « ville nouvelle » de Cergy-Pontoise dans laquelle il sera englobé, d'infrastructure, d'aménagement, d'urbanisme. Plus qu'il n'en faut pour troubler les nuits d'un petit village dont aucune habitation n'a le tout à l'égout !**

**Alors, devant ce qu'ils ressentent comme une agression, quelle est la réaction des habitants, vis-à-vis des Pouvoirs Publics ? Quel est le rôle du Maire et des élus en général, et quelle collaboration peuvent-ils engager avec l'Administration ?**

**Autant de questions que nous avons posées à Philippe Roche, maire de Boisemont.**

**Quand avez-vous pris connaissance du projet de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ?**

**P.R.** — Ce projet est né avec le schéma directeur d'aménagement de la Région Parisienne qui doit remonter à 1965. A l'époque, la grande erreur de toutes les communes concernées a été de ne pas y croire. L'Administration travaillait de son côté et les populations n'étaient absolument pas informées directement de ce qui allait se passer. Elles l'étaient par les Maires, qui eux-mêmes l'étaient par les Préfets, et le tout n'allait pas loin.

En fait, on a vaguement pris conscience de la ville nouvelle lorsque la ZAD a été créée sur l'ensemble des terrains privés, c'est-à-dire vers 1967-68. Encore qu'une ZAD, personne ne savait exactement ce que c'était. Cergy-Pontoise n'est apparu comme une réalité que le jour où ont eu lieu les enquêtes publiques préalables aux déclarations d'utilité publique de création du PDUI (Plan d'urbanisme intercommunal).

Le langage de base de l'Adminis-

tration c'est un peu : « on vous prévient ; donnez votre avis, mais de toutes façons le projet se réalisera, même si vous n'êtes pas d'accord ».

On a fait des enquêtes publiques, parce que c'était prévu par la loi, mais sans volonté réelle de tenir compte de l'avis des populations. De plus, alors que dans certains pays, il y a une commission d'enquête, composée de plusieurs personnes, qui étudie le bien-fondé des requêtes formulées par les habitants, par les Conseils municipaux, par le Conseil général, etc., en France, il y a un Commissaire enquêteur, qui est généralement un fonctionnaire en retraite, et qui va rarement à l'encontre de l'Administration qui l'a payé pendant toute sa carrière.

Autre remarque que j'ai déjà signalée à plusieurs reprises : à force de court-circuiter l'avis des élus, les populations qui rendent généralement les élus responsables d'un état de fait qui leur échappe totalement, prennent l'habitude de ne plus passer par les voies démocratiques de contestation (maire, député), parce qu'elles savent que ces voies-là sont impuissantes, et par conséquent, elles entreprennent une action directe. Au mieux, elles forment des Comités de Défense, au pire elles dressent des barricades, elles bloquent les routes, elles alertent la presse, ce que les Pouvoirs Publics détestent par dessus tout. L'Administration, par son attitude condescendante et autoritaire, est en partie responsable de cette détérioration du jeu démocratique, et elle ouvre la porte à toutes les jacqueries possibles.

**Mais n'y a-t-il pas une certaine négligence de la part des élus qui, faute de temps ou de formation appropriée, ne sollicitent pas assez les informations que l'Administration ne diffuse peut-être pas suffisamment, mais qu'elle ne refuse pas non plus de communiquer ?**

**P.R.** — Dans le cas de Cergy-Pontoise, certains fonctionnaires ne facilitaient pas le dialogue ! Maintenant, il est bien évident que certains élus

ruraux n'ont pas la formation des élus des grandes villes. C'est pourquoi, je suis intimement persuadé, contrairement à mes convictions premières, qu'il faut politiser les Conseils municipaux qui peuvent alors s'adresser aux appareils des Partis pour être mieux informés et guidés. Le maire rural est désarmé faute d'information. Je me suis rendu compte que l'apolitisme est une fiction, et que les moindres mesures prises dans une commune sont politiques.

Les réactions que l'on peut avoir au niveau de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise sont politiques, parce que la création même de cette ville est un choix et une volonté politique et que le seul moyen de s'exprimer est de faire un autre choix en s'appuyant sur des partis politiques.

**Combien de communes la ville de Cergy-Pontoise compte-t-elle et quand ont-elles réalisé ce qui leur arrivait ?**

**P.R.** — La ville nouvelle comprend quinze communes. La véritable prise de conscience a eu lieu au moment des élections des Conseils municipaux en 1971. A ce moment-là, beaucoup de maires qui étaient des ruraux, ont été remplacés par une nouvelle génération de maires que l'on pourrait qualifier de « transhumants », c'est-à-dire qu'ils habitaient ici mais travaillaient à Paris.

Nous avons alors pris l'initiative de contacter les autres maires des communes concernées et nous leur avons proposé de s'unir pour former un bloc homogène qui serait un interlocuteur valable vis-à-vis de l'Administration.

Ensuite, les communes ont eu à décider de la forme juridique que devrait prendre la ville nouvelle. On avait le choix entre l'ensemble urbain, la communauté urbaine et le syndicat communautaire. Les Pouvoirs Publics donnaient la préférence à l'ensemble urbain géré par les Conseillers généraux. Sur ces Conseillers généraux, trois seulement étaient véritablement concernés par la ville nouvelle, ce

qui laissait un champ de manœuvre totalement libre aux Pouvoirs Publics. Les Pouvoirs Publics ont donc pris leur bâton de pèlerin et sont allés prêcher l'ensemble urbain dans les communes. Or, il se trouve que les deux plus grosses villes, à savoir Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône, qui ont des Conseils municipaux de notables, auraient été plutôt favorables à l'ensemble urbain. Fort heureusement, M. Chauvin, qui était le sénateur-maire de Pontoise, s'est rendu compte du danger politique, pour lui en premier, que cela représentait, et par conséquent il a soutenu le syndicat communautaire, forme juridique qui nous a été attribuée.

Le syndicat communautaire a comme avantage que la gestion de la ville nouvelle revient aux élus représentant les communes concernées. Il y a deux délégués pour les petites communes rurales, et jamais plus de cinq délégués pour les grosses villes, ceci dans le but d'atténuer la différence entre une grande ville sureprésentée par rapport aux nuisances qu'elle subit de la ville nouvelle, et les petites communes, sur qui retombe en fait toutes les nuisances, car c'est sur leurs terrains qu'on construit.

Ensuite il a fallu passer la Convention avec l'Etablissement Public d'Aménagement, qui est l'organisme des Pouvoirs Publics. De nouveau s'est manifesté un conflit d'autorité. L'Etablissement Public d'Aménagement veut agir de son côté et mettre le syndicat communautaire devant le fait accompli, ce que le syndicat communautaire n'est pas disposé à admettre.

Depuis deux ans que le syndicat communautaire existe, nous allons enfin obtenir ce que nous demandons depuis le début, c'est-à-dire un SDAU, un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisation de la ville nouvelle. Jusqu'ici, les Pouvoirs Publics se sont contentés de nous donner des projets partiels dont nous ignorions leur classement dans l'ordre de priorité des équipements que nous devions voter. Pour obtenir ce SDAU, il a fallu avoir recours à l'épreuve de force : ne plus voter aucun crédit, tant que

nous ne serions pas en possession du schéma directeur global.

Les hommes politiques, Ministres de l'Équipement ont tous dit successivement la même chose : les villes nouvelles devaient rester à l'échelle humaine. M. Chaban-Delmas parlait de 150 000 habitants au plus, mais il s'agissait d'unités, ce qui fait que Cergy-Pontoise, qui compte deux unités, devait accueillir 300 000 personnes.

MM. Chalandon et Guichard parlaient eux, de villes de 60 à 70 000 habitants, et nous sommes entièrement d'accord. En fait, nous sommes en train d'essayer de combattre « l'imbécillité » du projet : en implantant 300 000 à 400 000 personnes à Cergy-Pontoise, en créant la ville nouvelle d'Evry, quelqu'un qui arrive de Dieppe, entrant dans Paris par Cergy-Pontoise et ressortant par Evry parce qu'il veut aller à Lyon, aura traversé 100 km de ville. Sous une forme parfaitement rationnelle à la française, on est en train de répéter les mêmes erreurs que les Américains avec Los Angeles, même si on s'efforce de nous convaincre que c'est tout à fait différent.

Il est encore temps de ne pas étendre la ville aussi loin qu'il était prévu à l'origine. Alors pourquoi persévérer dans l'erreur ? Parce que, notamment, il y a des opérations immobilières et financières qui permettraient de mieux rentabiliser la ville, en construisant une zone résidentielle sur le secteur rural, et de vendre des logements chers, qui épongeraient le déficit des logements sociaux. A l'heure actuelle, il y a un taux d'occupation de 40 % seulement des logements sociaux construits, et ceci en raison de la cherté relative de ces logements sociaux, d'un réseau de transports tout à fait inadapté, d'un manque total de transports urbains, et d'emplois sur place nettement insuffisants. En dépit de tous ces échecs, il y a une pression de l'Administration pour que le projet soit continué coûte que coûte. D'un côté il y a l'Administration qui pense que le fait d'avoir étudié le dossier lui donne une infaillibilité papale, et de l'autre les élus qui s'ingénient pour ne pas avoir à subir les mêmes erreurs constamment répétées.

**Quelles sont pour Boisemont les**

**nuisances entraînées par la ville nouvelle ?**

**P.R.** — Pour l'instant, les nuisances sont surtout financières. On commence à ressentir le prix de la ville nouvelle sur la feuille d'impôts. Dans certaines communes, les impôts locaux ont été augmentés de 43 % pour des équipements dont elles ne ressentent pour le moment aucun bénéfice. Dans le cas de Boisemont, c'est lourd pour un village qui n'a pas de tout à l'égout, où le réseau routier n'est pas très bon, où l'éclairage public n'est pas installé partout.

En ce qui concerne les expropriations, des règlements amiables ont eu lieu jusqu'à présent avec les agriculteurs.

**Quels sont vos rapports avec l'Administration ?**

**P.R.** — Ils passent cycliquement par des hauts et des bas. A un moment donné, mes rapports étaient très tendus, j'avais même laissé libre cours à ma mauvaise humeur ! Ils se sont améliorés récemment, suite au changement de présidence de la République et à l'arrivée de l'ancien député du Val-d'Oise de notre circonscription comme Ministre de l'Intérieur. C'est sûrement un homme de dialogue, qui est beaucoup plus souple que ses prédécesseurs. Il a actuellement une attitude prudente qui consiste à ne pas lancer de nouveaux investissements avant d'avoir le bilan exact de la ville nouvelle. Il est bien évident que le jour où le premier bulldozer commencera à raviner sur le plateau de l'Hautil, sur lequel se trouve Boisemont, ce jour-là, il faudra aller jusqu'au bout. Mais nous n'en sommes pas là. Il est très possible de dire : on arrête la ville nouvelle aux frontières de l'Oise et on apporte quelques modifications par rapport au projet initial.

On parle beaucoup de changer la Société, pour employer un vocable à la mode. Eh bien ! je pense que le changement de la Société passe d'abord par le changement d'état d'esprit de l'Administration ! Si celle-ci était moins hargneuse et moins

autoritaire dans ses rapports avec les individus, il s'en suivrait une amélioration générale des rapports humains. Je suis toujours atterré de voir comment on est accueilli dans les Administrations, si l'on n'est pas un notable, ou persona grata. Il y a seulement des dossiers et des numéros. On constate bien quelques améliorations, mais il reste beaucoup à faire.

**Quels moyens avez-vous de contester une décision administrative ?**

**P.R.** — On peut protester auprès du Préfet. Ensuite il y a le recours en Tribunal administratif et enfin l'appel en Conseil d'Etat qui entraîne toujours une procédure très longue.

Ce sont là les moyens légaux. Mais, personnellement, lorsque je sens que je vais avoir en face de moi un diktat de l'Administration, je suis tout à fait favorable à la constitution des Comités de Défense. Evidemment, pour être crédibles, ces comités de défense doivent avoir une certaine résonnance. Au niveau du groupement des communes concernées, nous représentons 80 000 personnes.

Dès 1967-68, les exploitants agricoles de Cergy avaient formé un comité de défense auquel ont adhéré par la suite tous les autres habitants, et les objectifs du comité ont été étendus. Il a obtenu des résultats tangibles, à savoir la création de zones agricoles qui n'étaient pas prévues.

C'est d'ailleurs là une raison de plus pour limiter la ville nouvelle à son périmètre actuellement aménagé. La nouvelle partie qui devrait être urbanisée est, en effet, une région très, très riche sur le plan maraîcher et horticole et, économiquement parlant, elle a son utilité pour alimenter la région parisienne.

**Ne pensez-vous pas qu'une Administration prospective et contraignante est le fait de toute société en évolution ?**

**P.R.** — Je pense surtout que l'évolution a « bon dos ». Le problème c'est la surpopulation qui amène inévitablement des régimes de plus en plus dirigistes. Mais avec la prise de conscience des problèmes d'environne-

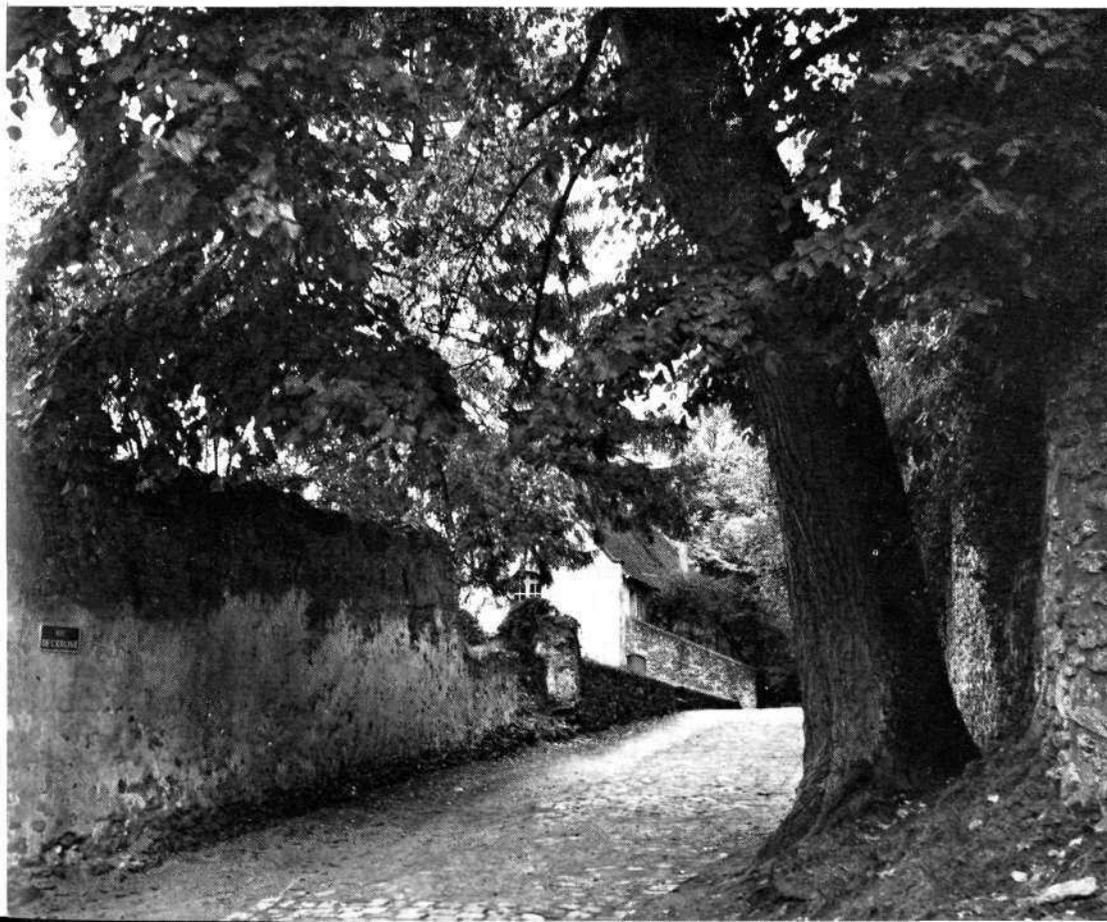
ment, de pollution, de sauvegarde de la nature, je crois que sera jugé demain comme homme de progrès, celui qui aujourd'hui aura préservé des sites et empêché l'envahissement du béton.

**En conclusion, que pensez-vous des rapports du Pouvoir Politique avec l'Administration ?**

**P.R.** — Je crois que le politique à quelque niveau que ce soit, depuis le simple conseiller municipal d'une commune rurale, dont je suis, jusqu'aux membres du Gouvernement en passant pas tous les intermédiaires, doit prendre ses responsabilités.

L'Administration est un outil à notre service... j'entends par là au service de tous les citoyens. C'est par conséquent à elle d'étudier les projets et de nous les proposer, mais c'est à nous les politiques de décider, car c'est nous qui avons des comptes à rendre et jamais l'Administration.

Propos recueillis  
par Monique BONNEVAL.



La peur  
de l'urbanisation...

# principes généraux qui devraient guider les rapports des administrations avec les entreprises

Le responsable du traitement de l'information au sein d'une grande entreprise a tenté d'analyser les difficultés pratiques auxquelles il se trouve confronté du fait de certaines exigences des services publics au sens large.

Il lui est apparu que ces difficultés trouvaient leur source dans une certaine inadéquation des demandes aux possibilités de réponse des entreprises.

Il résume ses conclusions dans ces « réflexions » que nous sommes heureux de vous présenter.

Les trois premières réflexions se réfèrent spécialement aux entreprises informatisées mais les autres sont valables pour l'ensemble des entreprises quels que soient leur taille ou leurs moyens.

## Délai d'application

Les contraintes de l'informatique, notamment la complexité des programmes à écrire, la nécessité de planifier sur une longue période les travaux des programmeurs, font qu'il est toujours indispensable d'avoir un délai assez long entre le moment où une nouvelle disposition intéressant les entreprises est annoncée et définie et celle où elle devient applicable.

Il faut bien avoir conscience qu'en informatique un calcul très complexe, si l'algorithme a été programmé, ne coûtera pratiquement rien à obtenir alors qu'une nouvelle information apparemment très simple, peut en fait demander une programmation longue et coûteuse.

Eventuellement même, il peut arriver que les entreprises informatisées souhaitent garder un système compliqué mais déjà programmé à la place d'une simplification qui demande un changement de calcul.

## Mode de transmission de l'information

Les entreprises informatisées veulent pouvoir éditer des informations sur papier blanc ou pré-imprimé respectant le dessin officiel mais sans contraintes d'espacements de lignes, largeur de cases ou colonnes.

Elles souhaitent pouvoir échanger des informations sous des formes telles que bandes magnétiques, disques souples, cartes perforées ou microfilms/microfiches — avec certification du significatif.

Dans un atelier d'ordinateur, le papier est une gêne. En outre ce support va devenir de plus en plus coûteux.

Enfin, pour l'administration qui va être de plus en plus informatisée, la

transmission des informations sous une autre forme que le papier, permettrait d'économiser la saisie de données, donc réduire les coûts et possibilités d'erreurs et améliorer considérablement les délais de production des renseignements.

## Différenciation des systèmes

On ne peut que se féliciter du désir de l'Administration d'unifier et harmoniser les procédures et imprimés. Cependant ceci ne doit pas conduire forcément à un seul système. Au minimum, on peut prévoir un système ou un modèle d'imprimé pour les entreprises informatisées et un autre pour celles non informatisées.

Par exemple les documents pré-édités ne peuvent pas être exploités par les entreprises informatisées.

Les problèmes ne sont pas les mêmes pour les deux types d'entreprises. Ainsi, il peut arriver que les entreprises informatisées préfèrent éditer deux documents simples plutôt

# PHILIPS ECLAIRAGE UTILISE MIEUX L'ENERGIE.



Aéroport Charles-de-Gaulle. Maître d'œuvre: Aéroport de Paris.

## Appareils Roissy: un parfait équilibre entre les performances photométriques et les qualités esthétiques.

Les appareils Roissy sont équipés des optiques fonctionnelles NVA qui permettent des performances photométriques indiscutables.

Les éléments sélectionnés qui composent ces appareils les rendent anticorrosion.

Les Roissy ont été conçus par le Bureau d'Etudes Philips avec le concours des Services Techniques de l'Aéroport de Paris.

Ces appareils ont reçu le label français d'Esthétique



Industrielle et la Médaille d'Argent de la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie.

Ils peuvent recevoir: les lampes à ballon fluorescent HPLN 125, 250 et 400 - les lampes sodium haute pression SON.T 250, 400 à très haut rendement lumineux.

Les lampes SON.T émettent, à puissance égale, deux fois plus de lumière que les lampes à ballon fluorescent.

# PHILIPS



## Nous en savons plus. C'est pourquoi nous éclairons mieux.

qu'avoir à remplir un seul document compliqué, alors que ce peut être l'inverse si le document est rempli à la main.

### **Homogénéité des informations et des définitions**

Les entreprises sont très sensibles au fait que selon les questionnaires, les façons d'appréhender tel ou tel renseignement varient. Elles appréhendent par contre l'homogénéité des définitions entre les différents questionnaires, comme c'est le cas par exemple pour l'enquête annuelle d'entreprise qui indique que le montant des rémunérations à porter est celui figurant sur la DAS.

De même, il y a lieu de normaliser entre les administrations les vocabulaires ou les structures de l'information (par exemple, la façon de libeller les noms de femmes mariées). L'emploi d'un même langage est également souhaité entre les administrations et les chambres professionnelles. Par exemple, en matière de classification des emplois.

Il y a des vocabulaires particuliers à chaque profession, ce qui justifierait une nomenclature des emplois comme il y a des plans comptables professionnels.

### **Utilisation de méthodes statistiques Sondages**

Les récentes élections présidentielles ont montré combien la méthode des sondages était au point ; ne pourrait-on pas, pour les déclarations statistiques, développer l'utilisation de cette technique.

### **Information par exception**

En général, les imprimés administratifs sont destinés à pouvoir être utilisés dans tous les cas. En fait, on constate toujours que quelques rubriques ne servent que rarement. Pourquoi ne pas permettre de joindre séparément les quelques cas particuliers ?

**Exemple :** sur la DAS figure une colonne spéciale pour les salariés âgés de plus de 65 ans. Quelle est, au total, la proportion dans la population active française ? Pourquoi faut-il que cette colonne figure dans toutes les DAS alors qu'elle n'est utilisée que dans quelques rares cas ? Pourquoi ne pas déclarer à part les salariés de plus de 65 ans ?

### **Pas de rétroactivité**

Il est nécessaire que les entreprises disposent de délai pour se conformer aux nouvelles réglementations. A fortiori, la rétroactivité est une source d'extrême complication. Ainsi le principe de régularisation du plafond de sécurité sociale mérite-t-il d'être complètement revu ?

### **Pas de changements en cours d'année**

Il est souhaitable que toutes modifications interviennent au début d'une année ; **par exemple**, modification du plafond de Sécurité Sociale, versement de transport. Ceci facilite considérablement les calculs.

### **Centralisation des déclarations**

Les entreprises informatisées ont souvent leur paie centralisée. Elles souhaitent donc pouvoir également centraliser leurs déclarations. Ceci est spécialement vrai pour celles ayant de nombreux établissements et qui ont en face d'elles 105 URSSAF avec l'obligation de déclarer sur la DAS les salariés dans chacun des établissements où ils ont été éventuellement employés dans l'année.

### **Sensibilisation aux coûts administratifs**

Toute question posée aux entreprises a en contre partie pour celles-ci un coût qui est celui du temps passé à rechercher le renseignement, transmettre la réponse.

Des principes de simple bon sens doivent être rappelés. **Un exemple** pris au hasard : à l'occasion d'une demande de remboursement de congé de paternité, une caisse d'Allocations Familiales renvoie le dossier à une entreprise pour lui demander le détail d'une somme de 36,48 francs. Cette somme regroupait en fait les charges patronales qui n'étaient pas des cotisations de Sécurité Sociale. Le dossier fut donc renvoyé avec la décomposition des 36,48 francs : en logement, 0,25 franc ; Assedic, 1,08 franc ; apprentissage, 1,69 franc ; construction, 3,04 francs ; caisse de retraite complémentaire (part patronale), 30,42 francs.

### **Déontologie de l'information**

Deux principes doivent être clairement affirmés :

- Il ne doit être demandé aux entreprises que ce qui est de leur responsabilité et ce qu'elles peuvent attester.

Nous pensons tout spécialement aux informations sur la situation et les charges de famille des salariés. Il n'appartient pas aux employeurs de vérifier la situation privée de leurs salariés et s'ils donnent une information qui ne les engage pas, celle-ci n'a aucune valeur pour un contrôle de recoupement.

- Le deuxième principe est que les entreprises ont le droit de ne communiquer à une administration que ce qui la concerne à l'exclusion des autres informations. Ainsi les caisses d'assurance maladie n'ont pas à connaître les salaires versés par les employeurs. Les services des Impôts n'ont pas l'utilisation de l'emploi des individus, etc...

### **Nombre de questionnaires**

L'ensemble des informations de toutes natures demandées par les administrations aux entreprises présentent certes une charge de travail non négligeable. Cependant il

ne faut pas cacher qu'il y a dans l'appréciation de cette charge par les entreprises un côté psychologique et passionnel qui tend à grossir l'évaluation qui en est faite.

La plupart des dirigeants des entreprises françaises petites et moyennes ou même grandes sont plus tournés vers la production et le commerce que sur les problèmes administratifs.

Informés par leurs services du nombre des demandes de statistiques, tant du reste de l'administration proprement dite que des organismes sociaux, caisses de retraites ou chambres professionnelles, ils auront tendance à ne pas rechercher le volume réel de travail que ceci représente, mais bien plus le nombre et à mettre généreusement sur le dos de l'Administration, sans préciser laquelle, un excès de travail administratif.

L'Administration doit être consciente de cet état de fait et en tirer les conséquences.

Mieux vaut un questionnaire un peu long une fois par an que des questionnaires multiples ou plusieurs questionnaires annuels plus courts. Cependant tout ceci doit être tempéré par les observations énumérées ci-dessus et qui peuvent être contradictoires avec ce dernier principe, spécialement pour les entreprises informatisées.

#### **Simplification et justice**

Une autre contradiction réside dans le fait que bien souvent, mais pas toujours, ce qui est simple n'est pas juste et que la prise en considération de chaque cas particulier conduit nécessairement à une certaine complexité.

Pourtant il y a heureusement des cas où simplicité et équité se rejoignent. Ainsi pour le versement de transport, il est plus simple de demander une attestation une fois pour toute aux entreprises qui transportent leur personnel et de les dispenser du paiement à proportion du personnel transporté, plutôt que la situation actuelle où elles doivent d'abord payer puis se faire rembourser chaque mois sur justification.

#### **Action des parlementaires**

A la lecture des journaux officiels, débats et questions écrites, on est frappé par deux choses. Lors des débats parlementaires, les députés ou sénateurs ignorent les retombées en coûts administratifs des propositions qu'ils font. Or, dans nombre de questions qu'ils posent aux ministères, ils évoquent les coûts et complications des procédures administratives.

Il y a là une distorsion qui s'explique assez aisément quand on connaît la difficulté d'évaluer à l'avance la facilité ou la difficulté de traiter l'information. Néanmoins un effort de sensibilisation à ces problèmes semble utile.

#### **Concertation**

Bien que ce mot ait été surabondamment utilisé ces dernières années,

il nous paraît être encore le mieux adapté au principe fondamental qui doit sous-tendre les rapports des administrations avec les entreprises.

C'est en prenant en considération aussi bien sur la réglementation existante que sur celle en préparation, l'opinion des entreprises sur les moyens les plus simples de répondre aux exigences qui apparaissent et se développent en matière de réglementation que l'administration pourra faire œuvre utile. Ceci permettra éventuellement de simplifier le travail des entreprises mais aussi le travail des administrations. L'échange de bande magnétique qui évite la nouvelle saisie de données et les erreurs qui en découlent, en est un bon exemple. Finalement, c'est l'économie nationale qui en bénéficiera dans son ensemble.

## **ENTREPRISE GÉNÉRALE de TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS JEAN LE GUILLOU**

Société à Responsabilité Limitée

Capital 1 500 000 F

R. C. NANTES 55 B 121

**2, Rue Didienne  
44041 NANTES CEDEX**

**CHÈQUES POSTAUX : 448 NANTES**

**TÉLÉPHONE (40) 73.64.75**

(3 lignes groupées)

## **ENTREPRISES**

# **Léon CHAGNAUD**

## **ET FILS**

### **TRAVAUX PUBLICS**

Agence Paris - Ouest :

78410 AUBERGENVILLE

Tél. : 475.73.66

## **TERRASSEMENTS ASSAINISSEMENTS**

### **V. R. D.**

## **TRAVAUX ROUTIERS**

# habitat : les économies d'énergie possibles

*J'ai toujours été frappé dans ma Haute-Loire de voir comment les paysans savaient utiliser la chaleur de leur bétail comme chauffage d'ambiance : l'étable dans certaines vieilles fermes est encore attenante à la pièce principale d'habitation.*

*Rassurez-vous ; je n'irai pas vous dire qu'aujourd'hui, dans notre habitat moderne, nous devons en user de même, et pour nous chauffer, mettre une vache dans notre maison ! Nous pouvons cependant en tirer un enseignement : avec des moyens très simples, inspirés souvent par le bon sens, il est possible d'économiser du combustible et de réaliser ces 10 % d'économie de chauffage que le Gouvernement vient de demander aux Français.*

Et c'est bien la raison pour laquelle je suis venu aujourd'hui effectuer avec vous ces trois visites de travail à Fontenay-sous-Bois, puis à Créteil, aux Emouleuses et au Mont-Mesly.

De ces trois visites, je tire quatre leçons.

- **Dans la construction individuelle neuve, une bonne isolation thermique est compatible avec une belle architecture.**

Nous avons visité ce matin à Fontenay-sous-Bois les modèles Andrault et Parat.

Vous avez pu constater par vous-même que ces maisons étaient d'une architecture agréable, légère et découpée. Or, ces modèles répondent dès à présent aux normes fixées par le décret et l'arrêté du 10 avril 1974. Ce décret et cet arrêté imposent que tous les logements construits à partir de juillet 1975 soient parfaitement

isolés et munis de système de régulation très élaboré : ainsi la consommation de combustible nécessaire au chauffage sera diminuée de moitié par rapport à la consommation dans les logements existants. Grâce à cette réglementation, on peut donc affirmer qu'à long terme le problème d'économie en matière de chauffage sera résolu.

Et ce qui est important, c'est que ces normes n'entraînent nullement des constructions « Blockhaus » et s'accommodent fort bien de recherches architecturales.

## Une conclusion

Le Gouvernement qui a mis le cap sur une politique de qualité en matière de logement va continuer dans ce

sens : nous développerons la formule des modèles et des concours Innovation.

M. Galley y insistera d'ailleurs très prochainement, en mettant l'accent sur la place des recherches d'amélioration thermique dans cette politique de la qualité.

- **Dans l'habitat individuel existant, des économies sensibles de combustible sont à la portée de chacun.**

L'habitat individuel déjà existant nous confronte cependant à un problème immédiat : comment passer l'hiver prochain au chaud, tout en



En hiver, ne jamais laisser des grandes baies sans rideaux...

réalisant des économies de combustible ?

Des moyens très simples existent, portant sur l'isolation et la régulation ; vous en trouverez un inventaire dans le dossier qui va vous être remis.

Je veux pour ma part prendre devant vous un exemple très concret : calculons ensemble les dépenses que serait appelé à faire un chef de famille pour réaliser dans un pavillon courant de 100 m<sup>2</sup> de surface des économies appréciables de combustible : pour l'installation d'une régulation avec horloge, mettons qu'il dépense 700 Frs ; pour quelques isolations qu'il effectuera lui-même, telles que les isolations des plafonds sous combles, le ca'origuage des conduites de chauffage et le calfeutrage des fenêtres et des portes, comptons 1 100 Frs.

Cela fait une dépense de 1 800 Frs pour une économie de combustible que l'on peut estimer à au moins 30 %. Sa dépense sera en gros rentabilisée en moins de trois ans.

Je conseille donc à chaque chef de famille de prévoir chaque année, et dès maintenant, dans son budget, une part pour des améliorations thermiques bien choisies et échelonnées. Je puis l'assurer qu'il s'y retrouvera très vite.

### Une conclusion

Le Gouvernement a décidé d'aider les Français à effectuer des travaux d'amélioration thermique : les propriétaires ou les locataires seront autorisés à déduire de leurs revenus les dépenses d'amélioration de la régulation et de l'isolation de leur logement.

### • Dans l'habitat collectif, nous pouvons gagner aussi la bataille d'économie d'énergie.

Nous avons vu ce matin à Créteil l'opération des Emouleuses : la partie technique des aménagements réalisés conduira à une économie de combustible d'environ 50 %, pour une dépense moyenne de 5 000 Frs par logement.



Un moyen simple d'isolation des murs et des toits

(Document Roclairne)

Cet exemple vous montre bien qu'il existe des possibilités techniques d'effectuer, en collectif, des travaux pouvant conduire à des économies très importantes de combustible.

### Une conclusion

Les Pouvoirs Publics vont inciter et aider les gestionnaires à réaliser des améliorations thermiques dans les immeubles qu'ils gèrent.

Dès aujourd'hui d'ailleurs, je peux annoncer que les Organismes H.L.M. viennent d'être autorisés à emprunter à taux réduit aux Caisses d'Epargne les sommes nécessaires à ces améliorations thermiques : un déblocage

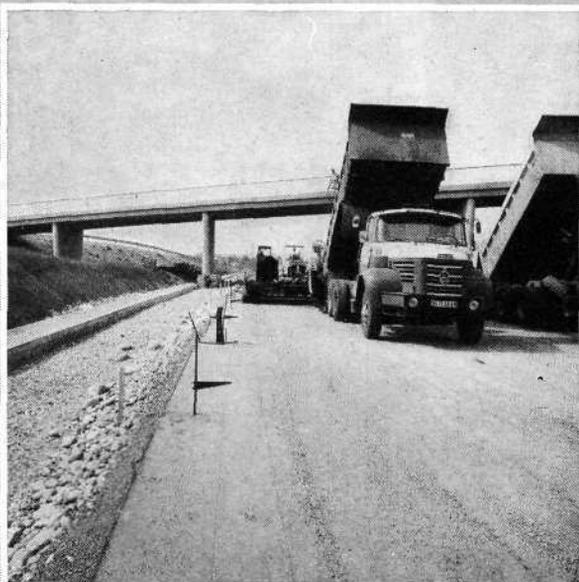
de 25 millions a été autorisé en 1974 au taux de 6,75 % sur 6 ans ou de 8 % sur 8 ans.

Il reste que les locataires eux-mêmes doivent être intéressés, même en chauffage collectif, aux économies de combustible.

Or une économie de l'ordre de 30 % est possible, dans les immeubles chauffés collectivement, par la pose d'appareils qui permettent de faire payer à chacun une part proportionnelle à la quantité de chaleur qu'il utilise réellement.

Les usagers sont ainsi responsa-

# Société Chimique de la Route.



- ROUTES - AUTOROUTES - AERODROMES
- VOIRIE URBAINE - LOTISSEMENTS - Z.U.P
- INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES  
(usines nouvelles)
- EQUIPEMENTS COLLECTIFS  
(lycées, hôpitaux, etc.)
- AMENAGEMENTS SPORTIFS  
(circuits automobiles, stades, etc.)
- OUVRAGES MARITIMES ET FLUVIAUX  
(canaux, digues, etc.)

## DIRECTIONS REGIONALES, USINES ET CENTRES DE TRAVAUX

08 - TOURNES	(Ardennes)
10 - TROYES	(Aube)
16 - ANGOULEME	(Charente)
16 - CONFOLENS	(Charente)
17 - ROCHEFORT-SUR-MER	(Charente-Mme)
17 - LA ROCHELLE	(Charente-Maritime)
26 - BOURG-LES-VALENCE	(Drôme)
30 - NIMES	(Gard)
42 - ROANNE	(Loire)
46 - ESPERE par Mercuès	(Lot)
52 - CHAUMONT	(Haute-Marne)
58 - NEVERS	(Nièvre)
61 - FLERS	(Orne)
63 - CLERMONT-FERRAND	(Puy-de-Dôme)
69 - LYON (9 <sup>e</sup> )	(Rhône)
77 - CHATENOY	(Seine-et-Marne)
81 - CASTRES	(Tarn)
91 - ARPAJON	(Essonne)



bles de leur chauffage et ont de cette manière les moyens de maîtriser leur dépense.

Ces appareils sont des compteurs de calories, malheureusement coûteux, ou des répartiteurs de chaleur qui peuvent donner de bons résultats en étant associés à la pose de robinets thermostatiques.

Des installations de ce type deviendront obligatoires dans les immeubles chauffés collectivement, sauf bien entendu, dans les cas techniquement impossibles.

### • La concertation : un élément essentiel dans la recherche de solutions pour lutter contre le gaspillage d'énergie.

La dernière opération que nous avons visitée était l'opération de la S.C.I.C. au Mont Mesly.

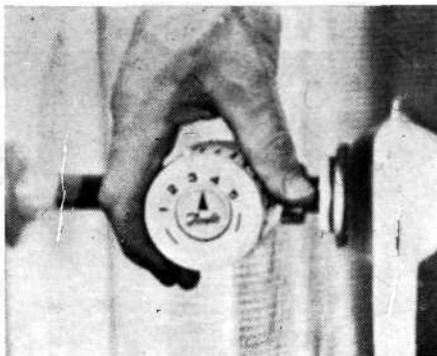
J'y ai rencontré des représentants des locataires et j'ai pu constater qu'une bonne concertation entre eux et le maître d'ouvrage gestionnaire permettra d'envisager pour 1975 un certain nombre de travaux qui tout en étant plus modestes qu'aux Emouleuses, amèneront des économies non négligeables.

#### Une conclusion

Le Gouvernement va veiller à ce que cette concertation puisse s'établir sur de bonnes bases. Le projet de loi sur le chauffage annoncé par mon collègue, le Ministre de l'Industrie et de la Recherche, comportera les dispositions suivantes :

— Dans la co-propriété, les travaux d'isolation thermique ainsi que les travaux des installations de chauffage pourront être décidés à la majorité simple des copropriétaires, alors que dans la législation actuelle l'unanimité est requise.

— Les conventions d'exploitation qui lient les gestionnaires aux exploitants de chauffage ne devront plus comporter de clauses tendant à encourager la consommation d'énergie. En fait, il conviendra de mettre au point des contrats-types



A poser soi-même le thermostat sur les radiateurs

qui inciteront tous les intéressés, c'est-à-dire les usagers, les gestionnaires et les exploitants à économiser le combustible.

Par exemple, les contrats à la calorie devront être revus, car ils incitent en général l'exploitant à fabriquer le plus de calories possible, donc à consommer davantage d'énergie ; le contrat au forfait incite l'exploitant à économiser l'énergie, mais c'est alors l'utilisateur qui n'est pas concerné puisqu'il paie la même somme, quelle que soit la quantité de combustible fournie.

Il faut faire preuve d'imagination et trouver les formules nouvelles et originales qui permettront de modifier les contrats existants et de définir des contrats nouveaux.

Il faut faire converger les intérêts de tous vers un même but : économiser le combustible.

— Dans le même ordre d'idées, la rémunération des professions qui assurent la gestion des immeubles devrait être repensée, en liaison avec les représentants de ces professions, de façon à encourager les économies de combustible.

### UN EFFORT D'INFORMATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Trois visites. Quatre leçons. Dans la poursuite d'un grand objectif : celui de mobiliser tous les Français dans cette lutte contre le gaspillage de l'énergie. La convergence de nos efforts nous fera aboutir à des résultats qui, je vous l'assure, nous étonneront nous-mêmes.

Mais, une telle mobilisation implique de la part de l'Etat un effort d'information, de formation et de recherche.

**Un effort d'information**, parce que les Français ne seront mobilisés que s'ils ont à leur disposition des documents explicatifs simples et précis. C'est pourquoi j'approuve les initiatives comme celles de l'Institut National de la Consommation qui va réaliser prochainement, en liaison avec le Secrétariat d'Etat au Logement, une brochure sur les problèmes d'isolation thermique et de régulation.

**Un effort de formation**, parce que les Français devront pouvoir s'adresser dans leur commune, à des spécialistes de ces problèmes. C'est pourquoi, en liaison avec les professions, nous élaborons la charte constitutive d'un Institut de l'isolation ; cet institut réalisera la synthèse de toutes les techniques existantes et, s'appuyant sur des relais dans le pays, pourrait former des professionnels spécialistes.

**Un effort de recherche**, enfin, parce que nous devons penser, à un terme plus lointain et à l'utilisation d'énergies nouvelles, telles que la géothermie, l'énergie solaire et l'utilisation des eaux de refroidissement des centrales thermonucléaires.

Mais, nous n'en sommes pas encore là. J'ai pour ma part, aujourd'hui, voulu commencer cet effort d'information en quelque sorte pour donner aux Français quelques bons réflexes :

— à la recherche d'un logement, on songera toujours à examiner l'aspect thermique,

— le propriétaire d'une maison individuelle verra s'il ne peut pas prévoir quelques isolations « économiques »,

— le gestionnaire, en liaison avec les locataires, pourra envisager des travaux propres à diminuer les charges de chauffage.

Car en définitive, à la convergence des efforts correspond la convergence des intérêts.



Centrale nucléaire du Bugey

(Photothèque E.D.F. - Michel Brigaud)

# préparation du futur

L'énergie joue désormais un rôle dominant dans une Europe peu pourvue en combustibles.

Nous publions ci-dessous un extrait particulièrement intéressant du rapport d'activité d'E.D.F. sur l'année 1973, qui vient d'être rendu public.

Sous le titre « Préparation du Futur », ce texte montre de façon concise que les grandes décisions d'aujourd'hui et de demain

reposent sur des études entreprises depuis longtemps.

« L'année 1973 marquera dans l'évolution énergétique des pays industrialisés, et plus particulièrement de l'Europe, sinon une rupture totale du moins une inflexion profonde des perspectives.

On savait depuis quelques années qu'une relève des hydrocarbures par le nucléaire redistribué par fil

électrique était nécessaire à terme, tout au moins en Europe, d'autant plus rapidement que la raréfaction progressive de ces combustibles accroîtrait l'insécurité en quantité et en prix de l'approvisionnement.

Force est de constater que le choc a été beaucoup plus brutal que prévu : avec le triplement du coût en devises des importations de pétrole, s'est réa-

lisée en quelques mois une évolution que les experts énergétiques envisageaient sur une période beaucoup plus longue.

Du fait de son déficit énergétique, notre pays va connaître une période délicate d'adaptation où il lui faudra :

— d'une part, à court et moyen terme, rétablir l'équilibre de sa balance commerciale, notamment par des économies d'énergie ;

— d'autre part, réadapter l'appareil de production et favoriser à moyen et long terme le reclassement des formes d'utilisation de l'énergie au profit des ressources désormais les moins coûteuses et les plus sûres.

Pour Electricité de France, les conséquences ne sont pas moindres :

— d'une part, son appareil de production n'est plus adapté aux nouvelles conditions d'approvisionnement en énergie primaire : alors que le coût du kWh nucléaire était devenu comparable à celui du kWh thermique, ce dernier a considérablement augmenté aujourd'hui :

— d'autre part, la compétitivité de l'électricité a atteint dès aujourd'hui sur le marché des énergies finales le niveau qu'il était prévu d'atteindre dans une dizaine d'années, permettant ainsi de hâter la substitution de l'électricité aux combustibles fossiles notamment dans l'industrie.

De ce fait, si l'événement est venu justifier avec une force singulière les orientations définies dès 1970 par le VI<sup>e</sup> Plan ainsi que la politique industrielle et commerciale menée par Electricité de France depuis quelques années, il faut bien reconnaître que sa soudaineté pose quelques problèmes.

Encore faut-il souligner que, sans une politique fondée sur des vues à long terme, les virages nécessaires aujourd'hui n'auraient pu être négociés de façon aussi rapide.

En effet, dès 1970, le VI<sup>e</sup> Plan avait retenu dans ses priorités « l'engagement d'un programme de centrales nucléaires à eau légère qui soit au minimum de 8 000 MW sur la période 1971-1975 et puisse être accru si les capacités de construction de l'industrie française le permettaient ».

Aujourd'hui, non seulement les engagements de tranches nucléaires au titre des trois premières années du VI<sup>e</sup> Plan se situent dans la ligne de développement prévu mais, grâce aux efforts entrepris, l'industrie s'est sentie en mesure de prendre des commandes pour faire face au programme d'engagement beaucoup plus ambitieux de six tranches en 1974 et sept en 1975 décidé par les Pouvoirs publics en mars dernier.

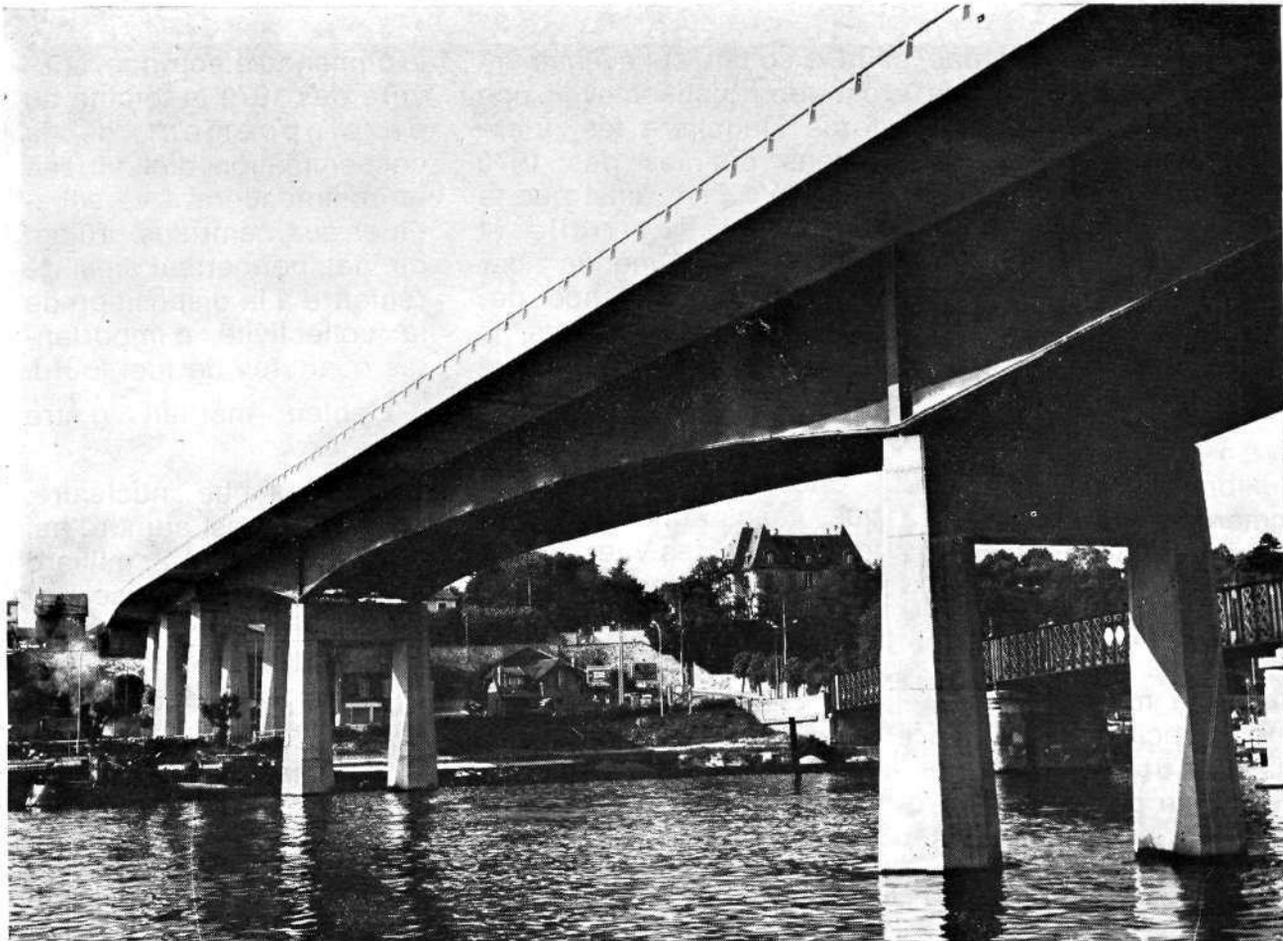
Ainsi, le nucléaire représentera dès 1977 plus de 50 % de l'accroissement de

la demande électrique, couvrira dès 1979 la totalité du développement de la consommation d'électricité et commencera à se substituer aux centrales brûlant du fuel, permettant ainsi de remettre à la disposition de la collectivité d'importantes quantités de fuel lourd.

L'enjeu méritait d'être souligné.

Une tranche nucléaire, dont le coût est aujourd'hui de l'ordre de 1,2 milliard de francs, économise annuellement 1,5 million de tonnes de pétrole (soit 90 millions de dollars environ en devises).

Six tranches par an équivalent donc en quelque sorte à la mise en place d'un gisement de 180 millions de tonnes de pétrole (soit à peu près la totalité du gaz de Lacq) et à une économie de devises de plus de 500 millions de dollars. Poursuivre ce programme permettrait de disposer aux environs de 1990 de l'équivalent du gisement de pétrole de la mer du Nord (2,2 milliards de tonnes), sans pour autant que l'effort d'investissements au niveau national — usine de séparation isotopique comprise — aggrave la pesée du secteur énergétique sur l'épargne nationale ; en effet, l'ensemble des investissements de la chaîne électro-nucléaire jusqu'à la mine d'uranium est plutôt moins lourd globalement que celui de la chaîne électro-fuel, investissements pétroliers compris. ■



Conflans - Sainte-Honorine

(Foto-Ciné-Color)

# RN 184. DEVIATION DE CONFLANS - SAINTE - HONORINE

Conflans-Sainte-Honorine, commune de plus de 25 000 habitants, est le lieu de passage d'une voie routière importante, la RN 184, assurant la liaison entre Versailles et Pontoise. Cette Route Nationale sert d'axe Nord-Sud entre les départements des Yvelines et du Val d'Oise et éventuellement d'itinéraire d'évitement de la proche banlieue de Paris.

La réalisation de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise ne pourra qu'amplifier le trafic automobile qui dépasse déjà 15 000 véhicules par jour au franchissement de la Seine qui s'effectue par un ouvrage dont la chaussée n'a que 5 mètres de largeur.

La construction d'une déviation de

la RN 184 à Conflans-Sainte-Honorine constituait donc pour le département des Yvelines une des plus importantes opérations routières programmée au VI<sup>e</sup> Plan.

Cette déviation comporte cinq ouvrages d'art dont notamment un ouvrage de 350 m de long assurant le franchissement de la Seine.

## Caractéristiques géométriques

Le tracé étudié pour une vitesse de référence de 80 km/h se développe sur une longueur de 4 km entre le

carrefour à niveau formé avec le CD 30 des Yvelines sur la Rive Gauche de la Seine et la limite avec le département du Val d'Oise constituée par le CD 48 E.

Les rayons en plan sont supérieurs à 700 m et la rampe maximale ne dépasse pas 3°.

Les différents profils en travers sont les suivants :

- Entre le carrefour avec le CD 30 et le Pont sur la Seine : 2 chaussées de 7 m et terre plein central de 1,50 m de largeur.
- Pont sur la Seine : 2 chaussées de 7 m avec séparateur de 0,50 m et bandes dérasées de 0,50 m et 1 m.

- Entre le Pont sur la Seine et le boulevard de l'Hautil : 2 chaussées de 7 m avec terre-plein central de 10 m (pour élargissement à 2 × 3 voies éventuellement).
- Entre le boulevard de l'Hautil et le CD 48 E : 2 chaussées de 7 m avec terre-plein central de 3 m.

## Chaussées

Les chaussées revêtues s'étendent sur une surface de 117 000 m<sup>2</sup> et sont composées de 8 cm de béton bitumineux, 20 cm de grave laitier et 25 cm de sable laitier reposant sur une couche de forme allant de 40 à 70 cm d'épaisseur.

Elles ont nécessité 130 000 m<sup>3</sup> de déblais et 270 000 m<sup>3</sup> de remblais, 25 000 tonnes de béton bitumineux.

Les travaux ont nécessité la pose de 4 000 ml de glissières de sécurité et de 6 700 ml de canalisation et collecteurs.

## Ouvrages d'art

- **Pont sur la Seine** : Cet ouvrage, le plus important de la déviation, est

un ouvrage mixte Acier-Béton dans sa partie centrale composée de 3 travées continues de 60 m, 90 m, 60 m.

Il comprend 2 poutres métalliques dont la hauteur varie de 1,40 m à 4,90 m et une dalle en béton précontraint dont l'épaisseur varie de 0,48 m à 0,235 m. Sa longueur totale, ouvrages d'accès compris, est de 350 m et sa largeur droite de 19,10 m. Sa surface utile est de 6 700 m<sup>2</sup>. La précontrainte longitudinale est réalisée par des câbles 12 Ø 8 dont le nombre est variable (de 20 à 80).

- **PS 1 sur la voie ferrée Paris-Mantes** : Cet ouvrage de 2 travées continues, de 33 m de largeur droite a une longueur de 42,10 m. Il est composé de 10 poutres préfabriquées. Sa surface utile est de 1 400 m<sup>2</sup>.

- **PS 3** : Cet ouvrage de 14,50 m de largeur droite et 62,40 m de longueur, est du type PSDP à 4 travées continues. Il comporte une dalle en béton précontraint de 0,62 à 0,72 m d'épaisseur. Sa surface utile est de 900 m<sup>2</sup>.

Il assure la liaison de voiries locales : rue du Maréchal-Joffre et rue des Frères-Damme.

- **PI 4** : Cet ouvrage, de 21 m de lar-

geur droite et de 19,50 m de longueur, est du type Pipo. Il comprend une dalle en béton armé de 0,68 m d'épaisseur. Sa surface utile est de 410 m<sup>2</sup>.

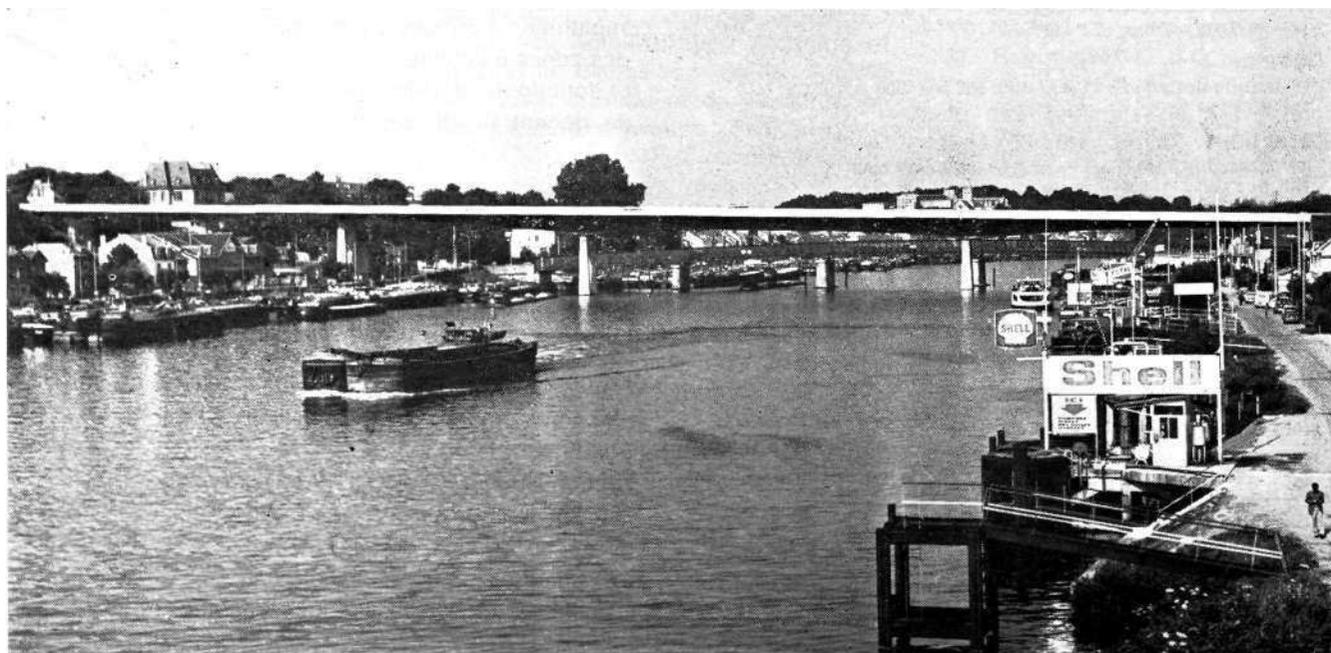
- **PS 5 sur voie ferrée Conflans-Pontoise** : Cet ouvrage, de 25,60 m de largeur droite et de 15,60 m de longueur, comprend une travée indépendante et 27 poutrelles enrobées et précontraintes transversalement. Sa surface utile est de 400 m<sup>2</sup>.

## Financement

L'opération « Déviation de la RN 184 à Conflans-Sainte-Honorine et reconstruction du pont sur la Seine » est financée par le Fonds Spécial d'Investissement Routier, avec le concours du District de la Région Parisienne et du Département des Yvelines, soit respectivement 55 % à la charge de l'Etat et 45 % à la charge des Collectivités locales.

Le montant total de l'opération peut être estimé à 67 000 000 de F, dont 14 000 000 de F pour les acquisitions foncières.

(Foto-Ciné-Color)





# SCETAUROUTE

BUREAU D'ÉTUDES ET D'INGÉNIÉRIE AUTOROUTIER

DIRECTION  
GÉNÉRALE

75, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS  
Tél. : 225-49-12 - Télex 29 749

## AGENCES

### ROQUEBRUNE

Domaine de Palayson - B.P. n° 2  
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS  
Tél. 44.70.33 - Télex : 47 485

### AIX-EN-PROVENCE

La Palette - 13609 AIX-EN-PROVENCE  
Tél. 28.91.71 - Télex : 42 134

### NICE

28, avenue de la Californie - 06200 NICE  
Tél. 86.22.68 - Télex : 47 198

### MONTPELLIER

Rue des Marels - B.P. 1237 - 34011 MONTPELLIER CEDEX  
Tél. 92.87.96 - Télex : 48 160

### PERPIGNAN

6, rue de la Corse - 66000 PERPIGNAN  
Tél. 50.25.72 - Télex : 50 843

### TOULOUSE

Zone Industrielle de Montaudran  
Rue Jean-Rodier - 31400 TOULOUSE  
Tél. 80.45.20 - Télex : 52 006

### AGEN

Aérodrome d'AGEN-LA GARENNE - 47000 ESTILLAC  
Tél. 66.63.08 - Télex : 57 417

### ANNECY

13 bis, boulevard du Fier - B.P. 552 - 74000 ANNECY  
Tél. 57.19.13

### CLERMONT

Aérogare d'AULNAT - B.P. n° 1 - 63510 AULNAT  
Tél. 91.71.00 - Télex : 39 024

### DIJON

2, avenue Garibaldi - B.P. n° 622 - 21016 DIJON CEDEX  
Tél. 32.80.93 - Télex : 35 810

### PARIS

Rue Gaston-Monmousseau - B.P. n° 110 - 78190 TRAPPES  
Tél. 050.61.15 - Télex : BETSER 60 293

### CAEN

1, rue Froide - 14000 CAEN  
Tél. 86.21.43 - Télex : 17 116

### LILLE

60, boulevard de la Liberté - 59000 LILLE  
Tél. 54.27.42 - Télex : 12 648

### STRASBOURG

Résidence « Le Grand Stade »  
Rue du Canal de la Marne - 67300 SCHILTIGHEIM  
Tél. 33.05.26 - Télex : 89 068

SCETAUROUTE a pour mission de procéder à l'étude des projets autoroutiers des sociétés d'économie mixte d'autoroutes et d'assurer la direction des travaux jusqu'à leur achèvement.

Il s'agit donc d'une mission à caractère global, réalisée dans le cadre de contrats prévoyant une rémunération forfaitaire assortie d'un système de prix objectif associant les intérêts du maître d'œuvre à ceux du maître d'ouvrage.

SCETAUROUTE réunit 650 ingénieurs et techniciens spécialistes de l'autoroute regroupés en 14 agences implantées à proximité immédiate des zones d'activité et fonctionnant selon des schémas de décentralisation effective.

Pour toutes les techniques particulières, il est fait largement appel à la sous-traitance qui représente le tiers du chiffre d'affaires et notamment auprès des CETE et des laboratoires des Ponts et Chaussées.

Le chiffre d'affaires sera de 100 millions en 1974.

Sur le terrain, l'action de SCETAUROUTE se traduit par 250 km d'autoroutes mises en service depuis 1972 600 km de chantiers en cours 800 km de nouvelles sections en étude.

## DÉCISIONS

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées recrutés par la voie de la liste d'aptitude spéciale au titre de l'année 1973, sont reclassés comme suit, à compter du 24 avril 1974 :

**MM. Roger Teyssandier** : D.D.E. Seine-Saint-Denis ;

**Jean Michel** : D.D.E. Haute-Saône ;

**Jacques Legrand** : D.D.E. Moselle ;

**Raymond Petitcollin** : Détaché auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour servir en République Centrafricaine au titre de la Coopération Technique ;

**Albert Thibault** : D.D.E. Val-de-Marne ;

**Bernard Chauvois** : D.D.E. Seine-Maritime.

Arrêté du 23 mai 1974.

**M. Daniel Burq**, IPC, est, à compter du 16 mars 1974, placé en service détaché pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, auprès de Gaz de France, en vue d'exercer des fonctions de Directeur Technique à la Société Française d'Etudes et de Réalisations d'Equipements Gaziers (SOFREGAZ).

Arrêté du 24 mai 1974.

**M. Georges Crepey**, IPC, chargé de la Sous-Direction des Etudes à la Direction du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Conjoncture, est, à compter du 16 juillet 1974, affecté à la Direction de la Construction pour y être chargé du groupe de Recherche et d'Etudes sur la Construction et l'Habitation (G.R.E.C.O.H.).

Arrêté du 19 juin 1974.

**M. Michel Lachaize**, ICPC, en disponibilité auprès de l'Union Financière pour la Construction, est maintenu dans cette position à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974, pour une nouvelle et dernière période de 3 ans, auprès de

la même Société en qualité de Président.

Arrêté du 11 juillet 1974.

**M. Michel Buisson-Mathiolat**, IPC, mis à la disposition du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Qualité de la Vie (Jeunesse et Sports), est, à compter du 9 juillet 1974, en sus de ses attributions actuelles, chargé à la Commission Centrale des Marchés du Secrétariat Commun aux Commissions « Bâtiment » et « Génie Civil ».

Arrêté du 23 juillet 1974.

**M. Jacques Leclercq**, IPC, précédemment Conseiller Technique auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, est, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974, mis à la disposition d'Electricité de France en vue d'y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 31 juillet 1974.

**M. Richard Cabane**, IPC, en service détaché auprès de l'Institut de Développement Industriel, est, à compter du 19 août 1974, réintégré pour ordre dans son administration d'origine et mis à la disposition de la Société Nationale d'Etude et de Construction de moteurs d'aviation (SNECMA).

Arrêté du 2 août 1974.

**M. François de Vitry d'Avaucourt**, ICPC, est placé, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1974, en position de disponibilité pour une période de trois ans, éventuellement renouvelable, auprès de la Société Alstom, en vue d'y exercer les fonctions de Directeur attaché à la Direction de la division Neyrpic.

Arrêté du 7 août 1974.

**M. Pierre Charles**, ICPC, en service détaché, est réintégré dans son admi-

nistration d'origine le 1<sup>er</sup> septembre 1974, et placé, à compter de la même date, en position de disponibilité pour une période de trois ans, éventuellement renouvelable, auprès de la Société d'Etudes de Travaux Immobiliers et de Gestion, en vue d'y exercer les fonctions de Directeur Général Adjoint.

Arrêté du 8 août 1974.

**M. Maurice Cancelloni**, ICPC, en disponibilité auprès de la Société Générale de Techniques et d'Etudes, est maintenu dans cette position auprès de la même Société en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une période de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 1974.

Arrêté du 23 août 1974.

**M. Raoul Rudeau**, IGPC, est, à compter du 25 février 1974, placé en service détaché pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, auprès du Ministère de l'Intérieur en qualité de Directeur Général de l'Aménagement Urbain à la Préfecture de Paris.

Arrêté du 28 août 1974.

**M. Roger Gerin**, IPC, en service détaché auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, maintenu en service détaché auprès de cet Organisme pour une période de cinq ans afin de lui permettre de continuer à y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 30 août 1974.

**M. Bernard Yoncourt**, IPC, à la D.D.E. de Meurthe-et-Moselle, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, mis à la disposition de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, en qualité de Directeur Technique.

Arrêté du 30 août 1974.

**M. Maurice Pruvost**, IPC, à l'Administration Centrale — Direction des Routes et de la Circulation Routière — est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975, affecté à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, en qualité de Chef de département Mathématiques.

Arrêté du 30 août 1974.

**M. Michel Quatre**, IPC, précédemment Conseiller Technique auprès du Ministre de l'Education Nationale, est, à compter du 15 juillet 1974, mis à la disposition du Port Autonome de Paris, en vue d'y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 30 août 1974.

**M. Robert Boyer**, IPC, en service détaché auprès du Ministère de l'Economie et des Finances, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, réintégré dans son administration d'origine et mis à la disposition du Centre d'Etudes Prospectives d'Economie Mathématique Appliquées à la Planification.

Arrêté du 2 septembre 1974.

**M. Claude Arnold**, ICPC, en service détaché auprès de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, est, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974, maintenu en service détaché auprès de cet organisme pour une période de trois ans, éventuellement renouvelable, afin de lui permettre de continuer à y exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 3 septembre 1974.

**M. Raymond Tordjeman**, chargé de mission auprès du Directeur de la D.D.E. de la Côte-d'Or, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, Chef du groupe d'études et de programmation à la même D.D.E.

Arrêté du 11 septembre 1974.

**M. Michel Ternier**, IPC, en service détaché auprès du Ministère de l'Economie et des Finances en qualité de chargé de mission à la Direction de la Prévision, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, maintenu dans la même position et dans les mêmes fonctions auprès de ce Département Ministériel pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable.

Arrêté du 11 septembre 1974.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1974, maintenus en service détaché pour une période de cinq ans, éventuellement renouvelable, auprès de la Société Centrale pour l'Equiperment du Territoire afin de leur permettre de continuer à y exercer les fonctions ci-après :

**MM. Jean-Pierre Galinou**, IPC :  
Sous-Directeur ;

**François Parfait**, ICPC : Directeur  
Général.

Arrêté du 11 septembre 1974.

**MM. Guy Laval et René Pellat**, IPC, sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, maintenus en service détaché pour une période d'un an, éventuellement renouvelable, auprès du Centre National de la Recherche Scientifique afin de leur permettre de continuer d'y exercer les fonctions de Maîtres de Recherche.

Arrêté du 11 septembre 1974.

**M. Pierre Périssol**, IPC, en service détaché auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, réintégré dans son administration d'origine et mis à la disposition du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Equiperment (Logement).

Arrêté du 12 septembre 1974.

**M. Robert Vion**, ICPC, en service détaché auprès du Ministère des Af-

fares Etrangères pour servir au Gabon au titre de la Coopération Technique, est, à compter du 15 septembre 1974, réintégré dans son Administration d'origine et affecté à la D.D.E. du Bas-Rhin en qualité de Chef de la branche « Infrastructures ».

Arrêté du 20 septembre 1974.

**M. André Talmant**, IPC, à la D.D.E. du Nord (Arrondissement mixte de Valenciennes), est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, en sus de ses attributions actuelles, chargé par intérim du Service de la Navigation du Nord et du Pas-de-Calais.

Arrêté du 23 septembre 1974.

**M. Claude Martinand**, IPC, chargé de l'arrondissement opérationnel autoroutier à la D.D.E. de la Gironde, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, chargé du groupe Urbanisme Opérationnel et Construction à la même D.D.E.

Arrêté du 25 septembre 1974.

**M. Pierre Cubaud**, IPC, à la Direction de la Construction, est, à compter du 15 septembre 1974, mis à la disposition de l'Union Nationale des Fédérations d'Organismes d'Habitations à Loyer Modéré, en vue d'y exercer les fonctions de Directeur du Centre National d'Etudes Techniques.

Arrêté du 26 septembre 1974.

## NOMINATIONS

**M. Pierre Ballade**, ICPC, chargé du Service de la Navigation du Nord et du Pas-de-Calais, est, à compter du 1<sup>er</sup> août 1974, nommé Chef du SRE Nord, en remplacement de M. Riques, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 29 juillet 1974.

# in memoriam



*Joseph Duffaut, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, est décédé accidentellement le 20 novembre 1973. Ses amis et ses anciens collaborateurs ont préparé à sa mémoire une notice retraçant sa carrière et son activité professionnelle. Le président du P.C.M. se fait un devoir de publier ce document, qui rappelle les qualités profondément humaines d'un de nos grands anciens, dont la vie d'ingénieur a été, jusqu'à son dernier jour, consacrée au service de l'État et au progrès de la Science.*

Le 20 novembre 1973, M. Joseph Duffaut, Ingénieur Général honoraire des Ponts et Chaussées, décédait des suites d'un accident de la circulation survenu une semaine auparavant.

Cette fin brutale fut profondément ressentie par tous ceux qui l'ont connu, qui ont travaillé avec lui et qui, de ce fait, ont été à même d'apprécier ses remarquables qualités d'homme et d'ingénieur ; aussi, se font-ils un devoir d'en porter témoignage en retraçant sa carrière exemplaire, toute entière au sein de la Direction de l'Electricité et vouée, sans aucune interruption, même bien au-delà de l'âge de la retraite, aux grands barrages hydroélectriques.

Né le 29 janvier 1894 à Sainte-Gemme, dans le Gers, où son père était instituteur, M. Duffaut avait été reçu à l'Ecole Polytechnique dans la promotion 1914 et devait être presque aussitôt mobilisé ; on peut noter, de cette période, ses services dans l'artillerie de campagne en France, de 1914 à 1917, et en Orient de 1918 à 1919, sa blessure en 1915 à son poste de batterie de tir, ses citations en 1916 à l'ordre de la 36<sup>e</sup> D.I. en France, et en 1918 de l'artillerie du détachement de Prilep, en Orient, où son dévouement et son courage faisaient déjà ressortir ses profondes qualités humaines.

Son métier d'ingénieur et sa spécialité dans le domaine des barrages, M. Duffaut devait sans cesse les approfondir dans les différents postes qu'il eut à occuper. Après avoir débuté en 1922 à Toulouse, au Service des Forces Hydrauliques du Sud-Ouest, il fut affecté en 1924 au Service du Canal du Midi et du Canal Latéral à la Garonne, puis, en 1930, au Service spécial d'aménagement de la Haute-Dordogne, sous les ordres du regretté André Coyne, où il eut à conduire la construction du premier grand barrage-voûte français, le barrage de Marèges. Il devint ainsi, à cette occasion, le disciple de celui qu'il considérait comme un « maître prestigieux » (et l'on peut mesurer, venant de lui, la valeur de tels termes), et, en même temps, naquit entre lui et le regretté Marcel Mary, qui participait également à la construction de cet ouvrage, « une sorte de fraternité technique » qu'il a évoquée dans son émouvant « Au revoir à Marcel Mary », lors du décès de celui-ci en 1967.

Revenu ensuite au sein des services de la Direction des Forces Hydrauliques, il fut nommé, dès la fin de 1934, à la tête du Service des Forces Hydrauliques du Centre, devenu ultérieurement la 4<sup>e</sup> Circonscription Electrique. Il y exerça avec une grande autorité le contrôle de l'Etat sur les concessions des aménagements hydroélectriques du Massif Central. Sa compétence fut étendue, au point de vue technique, à toute la France, lorsqu'il fut appelé, en octobre 1951, à diriger le Service Technique de l'Energie Electrique et des Grands Barrages de la Direction de l'Electricité.

Son action a pu être ainsi tout particulièrement marquante dans la conception des barrages de Bort-les-Orgues, de Grandval, de Roselend, de Serre-Ponçon, du Mont-Cenis, de la Rance.

Nommé Ingénieur Général en 1953, attaché au Conseil Général des Ponts et Chaussées en 1961, il atteignit l'âge de la retraite en 1965 avec l'honorariat de son grade, mais resta chargé de la présidence de plusieurs délégations françaises dans des commissions techniques mixtes pour des aménagements concernant des pays voisins de la France.

Ses mérites tout particuliers dans ces fonctions furent notamment honorés par les distinctions que lui décernèrent le Gouvernement Espagnol et celui de la République fédérale d'Allemagne. Elles témoignent de l'estime et de la confiance que lui portaient les hautes personnalités qui étaient ses collègues étrangers.

Il fut nommé, d'autre part, membre du Comité Technique Permanent des Barrages en 1966, dès la création de cet organisme et le resta jusqu'à son dernier jour.

Expert de renommée internationale, il avait participé à de nombreuses missions à l'étranger, notamment en Rhodésie, pour le choix à faire entre les sites de Kariba et de Kafoué, à Formose pour les barrages de Ta-Chien et de Kukuan, aux Philippines pour le barrage de Montalban.

Enfin, membre, de longue date, du Comité Français des Grands Barrages, il fut appelé en 1959 au poste de Secrétaire de la Commission Internationale des Grands Barrages et, en 1967, lorsqu'il demanda à être déchargé de cette fonction, la Commission Internationale lui témoigna, par une citation très élogieuse, sa reconnaissance pour le travail considérable qu'il avait accompli.

Tout au long d'une carrière si bien remplie, son expérience n'avait cessé de s'accroître des fruits à la fois de ses propres réflexions et du dialogue avec les maîtres d'ouvrage, particulièrement avec les services constructeurs de la Direction de l'Équipement d'Électricité de France, lors de l'élaboration et de la mise au point des projets et de la surveillance des ouvrages.

Il apportait à ses interventions toutes les ressources d'un esprit extraordinairement pénétrant, d'un jugement d'une très grande sûreté, d'un instinct extrêmement vif de la topographie et des possibilités des sites et des terrains et, en même temps, d'une très grande puissance de synthèse et d'imagination.

Aussi soucieux du respect de la hiérarchie et des décisions prises par celle-ci, une fois qu'il avait pu faire connaître son propre point de vue, qu'attentif au travail et aux efforts de ses collaborateurs, M. Duffaut savait mettre dans ses rapports avec tous une aménité et une bienveillance grâce auxquelles il obtenait leur totale confiance et aussi leur respectueuse et profonde affection.

M. Duffaut, très durement éprouvé par la perte prématurée de son épouse en 1948, était le père de cinq enfants, quatre enfants mariés qui lui ont donné de nombreux petits-enfants, et une fille religieuse, qui l'ont entouré d'une grande affection.

A eux tous, ses amis, collègues et collaborateurs tiennent à redire toute la peine que sa disparition leur a causée, la reconnaissance qu'ils lui portent pour tout ce qu'ils lui doivent, enfin, le profond, pieux et très fidèle souvenir qu'ils conserveront de lui.

**M. Emmanuel Bouis**, ICPC, Adjoint au Directeur de la D.D.E. de Maine-et-Loire, est, à compter du 7 août 1974, nommé Directeur de la D.D.E. de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Ledin, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Arrêté du 1<sup>er</sup> août 1974.

**M. Pierre Lemarié**, ICPC, en service détaché auprès de la ville de Grenoble, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, réintégré dans son administration d'origine et nommé Chef du CETE de Rouen, en remplacement de M. Couraud, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 2 août 1974.

**M. René Rossi**, ICPC, détaché dans l'emploi de Directeur de la D.D.E. de la Seine-Maritime, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, réintégré pour ordre dans son Corps d'origine et nommé Directeur du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, en remplacement de M. Blachère, appelé à d'autres fonctions.

Arrêté du 9 août 1974.

Sont nommés **Ingénieurs élèves des Ponts et Chaussées** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, les anciens élèves de l'École Polytechnique dont les noms suivent :

**MM. Gérard Payen**  
**Patrick Le Delliou**  
**Philippe Grand**  
**Didier Lacroix**  
**Robert Worms**  
**Jacques Lamoure**  
**Pierre Garnier**  
**Hervé Thomas**  
**Philippe Peyronnet**  
**Daniel Cintra**  
**Henri Legendre**  
**Jean-François Corte**  
**Claude Kahn**  
**Olivier Morellet**  
**Jean Lesage**  
**Roland Bonnepart**  
**Patrick de Buhan**  
**Christian Hué de la Colombe**  
**Jean Giret**  
**Jean-Pierre Defresne**  
**Christian Desmoullins**  
**Jean-Marcel Piétri**  
**Geoffroy Kergolay**  
**Christian Maissonnier**  
**Jean Guillet**  
**Joseph Ifergan**  
**Philippe de Forcrand de Coiselet**  
**François Drouin**  
**Alain Pacl**  
**Robert Baroux**

J.O. du 15 août 1974.

Les ingénieurs-élèves des Ponts et Chaussées dont les noms suivent, reçoivent les affectations suivantes, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974 :

**MM. Bernard Alibert** : D.D.E. Seine-et-Marne, chargé de l'arrondissement Etudes et Travaux Neufs n° 2 ;

**Antoine Auquier** : S.R.E. Région Parisienne (autorisé à effectuer un stage aux U.S.A.) ;

**Michel Bauchot** : Direction des Routes et de la Circulation Routière ;

**Michel Bellier** : C.E.T.E. Lyon, Adjoint au Chef de la Division des Etudes Urbaines ;

**André Bernard** : Service de Navigation Nancy, chargé de l'arrondissement fonctionnel et hydrologique ;

**François Bertière** : Direction du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Conjoncture ;

**Claude Bidaud** : Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes, Division Ouvrages d'Art ;

**Lucien Bollotte** : D.D.E. Doubs, chargé de l'arrondissement Territorial de Montbéliard ;

**Alain Bourion** : D.D.E. Doubs, Chef du Groupe d'Etudes et de Programmation ;

**Eric Brassart** : Service des Affaires Economiques et Internationales ;

**Michel Carrèse** : Mis à la disposition du Secrétariat Général à l'Aviation Civile, Direction des Bases Aériennes ;

**Jacques Cartigny** : D.D.E. Ardennes, Chef du Groupe d'Etudes et de Programmation ;

**Jean-Loup Charrier** : Mis à la disposition de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP) ;

# MUTATIONS

**François Delarue** : D.D.E. Meurthe-et-Moselle, Chef du Groupe d'Etudes et de Programmation ;

**Hubert du Mesnil** : D.D.E. Ille-et-Vilaine, chargé de mission auprès du Directeur ;

**Laurent Fayein** : Mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Recherche, Direction du Gaz, de l'Electricité et du Charbon ;

**Jean-Claude Gazeau** : D.D.E. Val-de-Marne, chargé de l'arrondissement de Charenton ;

**Paul Gérard** : D.D.E. Aisne, chargé de l'arrondissement opérationnel et fonctionnel ;

**Noël Godard** : D.D.E. Aube, chargé de l'arrondissement opérationnel ;

**Jean-François Janin** : Mis à la disposition du Ministère de la Qualité de la Vie ;

**Jean-Claude Le Clech** : Direction du Personnel et de l'Organisation des Services ;

**Claude Maisonnier** : Mis à la disposition du Secrétariat Général à l'Aviation Civile, Service Technique des Bases Aériennes ;

**Jean-Pierre Medevielle** : D.D.E. Landes, Chef du Groupe d'Etudes et de Programmation ;

**Bruno Mégret** : S.R.E. Région Parisienne (autorisé à effectuer un stage aux U.S.A.) ;

**Philippe Naigeon** : Direction des Transports Terrestres ;

**Christian Queffelec** : Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme ;

**Philippe Robin** : D.D.E. Loire, chargé de l'arrondissement fonctionnel ;

**Louis-Michel Sanche** : C.E.T.E. Lille, Chef de la Division des Tracés ;

**Dominique Schwartz** : Institut de Recherche des Transports ;

**Christian Stéfani** : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées ;

**Jean-Pierre Trotignon** : S.R.E. Ré-

gion Parisienne (autorisé à effectuer un stage aux U.S.A.) ;

**Alain Vanden-Abeelee** : Mis à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères en vue de servir en Algérie au titre de la Coopération Technique ;

**Bruno Verdon** : D.D.E. Allier, chargé de l'arrondissement opérationnel.

Arrêté du 28 août 1974.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont affectés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1974 :

**MM. Jean Camus** : D.D.E. de la Réunion pour y être chargé du G.E.P. Maintenu provisoirement à la D.D.E. des Pyrénées Orientales jusqu'à la date de son embarquement ;

**François Rouet** : D.D.E. Maine-et-Loire, chargé de mission auprès du Directeur ;

**Michel Chicoulaa** : S.R.E. Paris pour y être chargé à la Division des Infrastructures et des Transports, des groupes « Transports de voyageurs » ;

**Gérard Salignat** : D.D.E. Vaucluse pour y être chargé du G.E.P. ;

**André Combeau** : D.D.E. Alpes-Maritimes, chargé de mission auprès du Directeur (Bases Aériennes) ;

**Pierre Goupil** : D.D.E. Moselle pour y être chargé du groupe « U.O.C. » ;

**Raymond Tordjeman** : D.D.E. Côte-d'Or, chargé de mission auprès du Directeur jusqu'au 31-8-74, puis chef du G.E.P. à compter du 1-9-74 ;

**Hervé Rolland** : Direction de la Construction, chargé de mission auprès du Chef du Service Technique ;

**Pierre Villières** : D.D.E. Tarn-et-Garonne pour y être chargé de l'arrondissement fonctionnel.

Arrêté du 20 septembre 1974.

**M. Georges Saury**, IPC, chargé de l'arrondissement mixte de Lorient, à la D.D.E. du Morbihan, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, muté dans l'intérêt du service à la D.D.E. du Finistère en qualité de chef du groupe d'Etudes et de Programmation.

Arrêté du 23 juillet 1974.

**M. Huart Yves**, IPC, Chef du Groupe d'Etudes et de Programmation, à la D.D.E. du Finistère, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, muté dans l'intérêt du Service à la D.D.E. des Pyrénées-Orientales et chargé de l'arrondissement opérationnel « Etudes et Grands Travaux Routiers ».

Arrêté du 23 juillet 1974.

**M. Roland Fiszal**, IPC, au S.R.E. de la Région Parisienne (autorisé à effectuer un stage aux U.S.A.), est, à compter du 1<sup>er</sup> août 1974, affecté à l'Administration Centrale en qualité de chargé de mission auprès du Directeur de la Construction.

Arrêté du 26 juillet 1974.

**M. Jean-Noël Chapulut**, IPC, à la D.D.E. de Seine-et-Marne, est, à compter du 11 juin 1974, muté dans l'intérêt du Service de la Résidence Administrative de Melun à celle de Paris, en sa qualité de Conseiller Technique au Cabinet du Ministre du Commerce et de l'Artisanat.

Arrêté du 26 juillet 1974.

**M. Bernard Basset**, IPC, Conseiller Technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Culturelles et de l'Environnement, chargé de l'Environnement, est, à compter du 29 mai 1974, muté dans l'intérêt du Service de la Résidence Administrative de Lyon à celle de Pa-

ris en sa qualité de Conseiller Technique au Cabinet du Ministre de la Qualité de la Vie.

Arrêté du 26 juillet 1974.

**M. Pierre Pommellet**, IPC, à la D.D.E. du Finistère, est, à compter du 10 juin 1974, muté dans l'intérêt du Service de la Résidence Administrative de Brest à celle de Paris, en sa qualité de Conseiller Technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications.

Arrêté du 26 juillet 1974.

**M. Louis Couraud**, ICPC, Chef du CETE de Rouen, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, muté dans l'intérêt du Service à l'Administration Centrale en qualité de chargé de mission auprès du Directeur du Personnel et de l'Organisation des Services.

Arrêté du 2 août 1974.

**M. Pierre Tessonneau**, IGPC, détaché dans l'emploi de Chef du S.R.E. « Pays de la Loire », en sus, chargé de la 3<sup>e</sup> mission spécialisée d'Inspection générale dans le domaine routier, est, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1974, réintégré dans son administration d'origine en qualité d'I.G.P.C. et muté dans l'intérêt du service de la Résidence Administrative de Nantes à celle de Tours en qualité d'I.G. chargé de la 3<sup>e</sup> mission spécialisée d'inspection générale dans le domaine routier.

Arrêté du 2 août 1974.

**M. François Blanchart**, IPC, au S.R.E. de la Région Parisienne (autorisé à effectuer un stage aux U.S.A.), est, à compter du 1<sup>er</sup> août 1974, affecté à la D.D.E. de l'Essonne pour y être chargé de l'arrondissement « Travaux routiers et autoroutiers ».

Arrêté du 14 août 1974.

## PROMOTIONS

Les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées dont les noms suivent, sont promus Ingénieurs Généraux des Ponts et Chaussées, à compter du 17 mai 1974 :

MM.

**Jean-Pierre Chapon,**  
**Georges Bourgeois.**



G. Bourgeois

**M. Jean Citerne**, ICPC, en service détaché auprès de l'Etablissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense, est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974, maintenu dans la même position auprès de cet organisme pour une nouvelle période de cinq ans afin de lui permettre de continuer à exercer des fonctions de son grade.

Arrêté du 17 juillet 1974.

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms figurent ci-dessous sont promus Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées :

MM. **Robert Alméras**  
**Maurice Bayle**  
**Maurice Tiphine**  
**Alain Vivet**  
**Jean Salat**  
**Bernard Sarrabezolles**  
**Bernard Fauveau**  
**Emile Quinet**  
**Jacques Blade**  
**Georges Cavallier**  
**Serge Kolm**  
**Jacques Brua**  
**Michel Colot**  
**Henri Schluck**  
**Guy Trécul**  
**Gabriel Hinoux**  
**Jacques Serrier**

J.O. du 19 juillet 1974.

**M. Francis Relotius**, IPC, en disponibilité auprès de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes (A.R.E.A.), est maintenu dans cette position à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974 pour une nouvelle et dernière période de 3 ans auprès de la même Société en qualité de Directeur Technique.

Arrêté du 2 août 1974.

Les Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont promus Ingénieurs Généraux des Ponts et Chaussées à compter des dates ci-après :

MM. **Jean Costet** (en service détaché), 19 août 1974.

**Jean-Pierre Rojot**, 19 août 1974.

**Pierre Boilot**, 3 septembre 1974.

Arrêté du 9 août 1974.

**M. Alain Vivet**, ICPC, en service détaché auprès de la Société Centrale pour l'Equipelement du Territoire, est, à compter du 8 septembre 1974, maintenu en service détaché pour une nouvelle période de cinq ans, éventuellement renouvelable, auprès de cet organisme afin de lui permettre de continuer à exercer des fonctions de Directeur-Adjoint.

Arrêté du 28 août 1974.

**M. Albert Bourrel**, IPC, est, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1974, mis à la disposition de la Société Centrale pour l'Equipelement du Territoire en vue d'exercer des fonctions de Directeur-Adjoint.

Arrêté du 28 août 1974.

Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dont les noms suivent sont promus Ingénieurs en Chef des Ponts et Chaussées :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974 :

MM. **Robert David**  
**Jean Bascou**  
**Pierre Mazzolini**

Jean-Paul Parayre  
François Ozanne  
Jean-Jacques Lefebvre  
René Bosc  
Jacques Houdet

A compter du 25 janvier 1974 :

**M. Rostislav Pervychine**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 1974 :

**MM. Michel Walrave  
André Petibon**

J.O. du 13 août 1974.

**M. Albert Costa de Beauregard,**

I.M., Vice-Président du P.C.M., est nommé ingénieur en Chef des Mines, à compter du 16 septembre 1974.



J.O. du 24 septembre 1974.

**M. Jean-Louis Beffa,** Ingénieur en Chef des Mines, à la direction des carburants, entre à Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, pour occuper les fonctions de Chef de Service du Plan auprès du Directeur du Plan, M. Francis Mer.



**M. Pierre Hervio,** Directeur de la Construction, vient d'être désigné en qualité de représentant de l'Etat au Conseil d'Administration de la Société Nationale de Construction et de Logements pour les travailleurs (SONACOTRA). Il remplace M. Robert Lion.



**M. Jean-Paul Parayre,** I.P.C., Directeur de la Construction mécanique,

électrique, électronique au Ministère du Développement industriel et scientifique, entre au groupe Peugeot en tant que Directeur attaché à la direction de Peugeot SA.

## MARIAGES

**Monsieur et Madame Marcel Juton** ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Bernard avec **Mademoiselle Marie - Christine Raspiengeas**, le samedi 24 août 1974.

**Monsieur et Madame Albert Jouvant** ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils Michel, élève ingénieur des T.P., avec **Mademoiselle Elisabeth Diosi**.

## NÉCROLOGIE

Nous avons le regret de faire part du décès de nos camarades :

**M. Raymond Claeysen,** ICPC, le 29 juin 1974.

**M. Pierre Maret,** IPC.

**M. Jean Vergne,** ICPC, le 24 juin 1974.

Nous adressons à leurs familles toutes nos condoléances.

## SESSION DE FORMATION CONTINUE

### APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT FRANÇAIS DE BÉTON PRÉCONTRAIT

Cette session aura lieu du 25 au 29 novembre 1974, à l'auberge « Le Coquibus », route de Fontainebleau, Milly-la-Forêt.

Pour tous renseignements : **M. Raabe,** anciens E.N.P.C., Formation permanente, 28, rue des Saints-Pères, 75007 Paris. Tél. 260.34.13. Poste 305.

## FORMATION CONTINUE

*L'École Centrale des Arts et Manufactures organise des cycles de formation continue en génie civil et mécanique des sols pour ingénieurs et techniciens supérieurs*

Du 20 au 24 janvier 1975 :

### LES FONDATIONS

Techniques d'exécution. Applications du Calcul par Eléments Finis.

Du 17 au 20 mars 1975 :

### STABILITÉ DES PENTES

Du 23 au 26 juin 1975 :

### COMPORTEMENT DYNAMIQUE DU SOL

Programmes détaillés et renseignements : **Ecole Centrale des Arts et Manufactures,** Centre de Formation Continue, Grande Voie des Vignes, 92290 Chatenay-Malabry. Tél. 660.16.40.

## MISE EN SERVICE

Le dernier tronçon Le Guiers-Chambéry Ouest (21 kms) de l'Aéralpe Lyon - Chambéry (A 43) sera ouvert à la circulation le :

**JEUDI 24 OCTOBRE 1974**

avec 5 mois d'avance.

Avec la mise en service des tunnels de Dullin (2 tubes de 1 500 m) et de l'Épine (2 tubes de 3 200 m), **plus long tunnel autoroutier de France**, ce sera un événement qui marquera l'actualité autoroutière française.

**SECHAUD et METZ** Ingénieur-Conseil  
Ingénieurs Arts et Métiers (Pa. 16)  
S.A. AU CAPITAL de 500 000 FRANCS  
28, rue de la Redoute - 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

**Etudes génie civil - Etudes tous corps d'état  
en pilotant Bureaux spécialisés**

Réalisations pour le compte du Maître d'Ouvrage : E.D.F. - C.E.A.  
S.N.C.F. - PONTS ET CHAUSSÉES - AÉROPORT DE PARIS  
MINISTÈRE DE L'AIR

**Aménagements hydro-électriques - Centrales thermiques et  
nucléaires - Usines d'incinération d'ordures ménagères -  
Aéroports - Ponts - Ouvrages d'art - Fondations en tous genres**

ÉTUDES POUR FRANCE ET ÉTRANGER

**S.F.E.D.T.P.** SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ENTREPRISE DE DRAGAGES  
ET DE TRAVAUX PUBLICS

Siège Social : 10, rue Cambacérés, PARIS (8<sup>e</sup>) - Tél. 265.67.61  
Direction et Services Techniques :  
29, rue de Miromesnil, PARIS (8<sup>e</sup>) - Tél. 265.09.30

Travaux à la Mer  
Dragages et Terrassements  
Aménagements Hydro-Électriques  
Barrages et Canaux - Routes  
Ouvrages d'Art  
Assainissement et Adduction d'eau  
Fondations Spéciales  
Bâtiments et Usines



ENTREPRISE  
**POILLOT**  
TRAVAUX PUBLICS

11, rue de la Maladière - 21160 Marsannay-la-Côte

TRAVAUX ROUTIERS  
MATÉRIAUX DE VIABILITÉ  
TERRASSEMENT MÉCANIQUE  
ASSAINISSEMENT - MAÇONNERIE

Téléphone : (80) 23.42.27  
C.C.P. : Dijon 1.478-89

**J.-B. SATTANINO**

Entreprise Générale de Travaux Publics  
Travaux Routiers - Revêtements spéciaux  
Exploitations de Carrières - Sables et Graviers



**CADILLAC-SUR-GARONNE**

(GIRONDE) Tél. 62.00.35

BUREAU D'ÉTUDES TECHNIQUES

**T.N.A.B. - S.E.T.H.Y.P.**

INGÉNIEURIE BATIMENT INFRASTRUCTURE  
ÉTUDES DE TRAVAUX D'HYGIÈNE PUBLIQUE

Le Mansard - Quartier d'Encagnane

AIX-EN-PROVENCE Tél. : 27.62.58  
PARIS, 23, rue Saint-Fiacre Tél. : 231.19.19

Nancy - Toulon - Béziers - Perpignan

**EXPOSITION**

**MATÉRIAUX ET ÉQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SECOND-ŒUVRE**  
5-8 novembre 1974

Pour l'industrie européenne du bâtiment et de la construction, le développement de techniques nouvelles et la mise au point de matériel et de matériaux d'un prix raisonnable mais de performances satisfaisantes sont devenus essentiels. C'est pour cette raison que l'U.S. Trade Center organise une exposition consacrée à l'équipement et aux matériaux de construction et du second œuvre, qui se tiendra dans ses locaux, 123, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly, du 5 au 8 novembre 1974.

Une trentaine de sociétés américaines y présenteront leurs plus récentes réalisations.

Pour tous renseignements : **Bureau International de Relations Publiques**, 123, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly. Tél. : 624.33.13. Téléx : 61 769.

# RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL DES ENTREPRISES

SUSCEPTIBLES  
D'APPORTER  
LEUR CONCOURS  
AUX ADMINISTRATIONS  
DES PONTS  
ET CHAUSSÉES  
ET DES MINES

ET A TOUS LES AUTRES  
MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS  
PARAPUBLICS ET PRIVÉS

## 01 AIN

Concessionnaire des planchers  
et panneaux dalles « ROP »

**Les Préfabrifications Bressanes**

01-CROTTET - R.M. 79 près de Mâcon  
Tél. 29 à Bagé-le-Châtel

## 02 AISNE

**S. A. F. T. A.**

9, Place de la Madeleine - 75008 PARIS  
Tél. : 265.01.13

chargements - transports  
assainissement  
vente de fumures humiques

## 05 HAUTES-ALPES

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE  
DU MIDI**

Tous travaux routiers

Route de Marseille - 05001 GAP - B.P. 24  
Télex : ROUTMIDI 43221  
Tél. : (92) 51-03-96

## 13 BOUCHES-DU-RHONE

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE T.P.  
FOUGEROLLE - SNCT**

S.A. CAPITAL 51.101.400 F

Siège : 3, avenue Morane-Saulnier  
VELIZY-VILLACOUBLAY

Agence de Marseille : 154, av. Jules-Cantini  
13006 MARSEILLE  
Téléphone : 77.04.20 TELEX : 44 846

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE  
DU MIDI**

Tous travaux routiers

Zone industrielle - 13290 LES MILLES  
Tél. : (91) 26 14 39  
Télex : ROUTMIDI 41702

## 20 CORSE

**ENTREPRISE DE  
TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS**

**RABISSONI s.a.**

Société anonyme au capital de 190.000 Francs  
Gare de Mozzana - Plaine de Peri  
20000 SARROLA-CARCOPINO

**SOCIÉTÉ T.P. ET BATIMENT  
Carrière de BALEONE**

Ponte-Bonello par AJACCIO

Tél. 27.60.20 Ajaccio

Vente d'agréats et matériaux de viabilité  
Tous travaux publics et Bâtiment

## 21 COTE-D'OR

**LES AGGLOMÉRÉS DE L'EST**

21-SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Tuyaux en béton - Préfabrication - Tous  
produits moulés - Bordures de trottoirs  
Viabilité - Signalisation -  
Tous les produits V.R.D. - Dalles - Clôtures

## 26 DROME

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE  
DU MIDI**

Tous travaux routiers

Route de Mours  
26101 ROMANS - B.P. 9  
Télex : ROUTMIDI 45703  
Tél. : (75) 02-22-20

## 38 ISÈRE

— CHAUX VIVE  
— CHAUX ÉTEINTE  
50/80 % Ch. Libre  
— CHAUX SPÉCIALE pr enrobés  
20/30 % Ch. Libre  
— CARBONATE DE CHAUX  
(Filler Calcaire)

Broyeur  
à boulets

**Sté de CHAUX et CIMENT**  
38 - SAINT-HILAIRE DE BRENS

**APPAREILS DRAGON s.a**

Concassage - Broyage - Criblage - Installations

Siège Social : 38-Fontaine

Tél. (76) 96-34-36 - Télex. Draglex 32.731

Bureau à Paris, 92, av. Wagram (17<sup>e</sup>)

Tél. 227-84-70 - Télex. Dragoweg 29.406

## 39 JURA

**Sté d'Exploitations et de Transports PERNOT**

Préfabrication - Béton prêt à l'emploi  
Rue d'Ain, 39-CHAMPAGNOLLE Tél. 83

**Sté des carrières de Moisse**

39-MOISSEY

## 47 LOT-ET-GARONNE

**G. ROUSSILLE**

DRAGAGES ET TRAVAUX PUBLICS

47 - LAYRAC

R.C. Agen 58 A 7

I.N.S.E.E. 143 47 145 0 002

## 51 MARNE

**S. A. F. T. A.**

9, Place de la Madeleine - 75008 PARIS  
Tél. : 265.01.13

chargements - transports  
assainissement  
vente de fumures humiques

## 62 PAS-DE-CALAIS

**S. A. BENALU**

S.A. au capital de 1 000 000 F

108, rue Pierre-Brossolette

62110 HENIN-BEAUMONT

Tél. (21) 20.03.49

• Construction de matériel roulant  
• Construction de bennes en alliage léger

**BEUGNET**

(Sté Nouvelle des Entreprises)

S.A. au Capital de 5.200.000 F

**TRAVAUX PUBLICS**

53, bd Faidherbe - 62000 ARRAS

## 59 NORD

**Ets François BERNARD et Fils**

MATÉRIAU DE VIABILITÉ :

Concassés de Porphyre, Bordures, Pavés en  
Granit, Laitier granulé, Sables.

50, rue Nicolas-Leblanc - LILLE

Tél. : 54-68-37 - 38 - 39

## 63 PUY-DE-DOME

**BÉTON CONTROLE DU CENTRE**

191, a. J.-Mermoz, 63-Clermont-Ferrand  
Tél. : 92-48-74.

Pont de Vaux, 03-Estivareilles

Tél. : 06-01-05.

BÉTON PRÊT A L'EMPLOI

Départ centrale ou rendu chantiers par  
camions spécialisés - Trucks Mixers -

## 67 BAS-RHIN

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE GRAVIERS  
ET DE SABLES - MATÉRIAUX CONCASSÉS

**Gravière du Rhin Sessenheim**

S.A.R.L. au Capital de 200.000 F

Siège social : 67-SESSENHEIM

Tél. : 94-61-62

Bureau : 67-HAGUENAU, 13, rue de l'Aqueduc  
Tél. : 93-62-15

**ENTREPRISES WAGNER**

8, rue Adolphe-Seyboth 67004 STRASBOURG  
CEDEX — Tél. 32.49.70 — Télex 87 056  
Etudes de projets et engineering - Bâtiments,  
travaux publics et constructions industrielles  
Béton précontraint et coffrages glissants  
Préfabrication - Sondages et forages -  
Fondations spéciales sur pieux - Travaux de  
menuiserie

**74 HAUTE-SAVOIE**



**SALINO**

ANNECY — Tél. 87.21.27  
8, rue des Alouettes - B.P. 878

Bâtiment - Génie Civil - Structures bois  
Lamellé collé - Charpente traditionnelle  
Préfabriquée — Promotion immobilière

**75 SEINE**

**S. A. F. T. A.**

9, Place de la Madeleine - 75008 PARIS  
Tél. : 265.01.13

chargements - transports  
assainissement  
vente de fumures humiques

**76 SEINE-MARITIME**

**PLASTI-CHAPE**

Route de Darnétal - MESNIL-ESNARD 76

- Revêtements routiers anti-dérapants
- Enrobés spéciaux
- Signalisation horizontale
- Revêtements de sols industriels

**snammi**

Siège Social : Quai Bas de l'Escure  
76920 AMFREVILLE-LA-MIVOIE  
B.P. n° 4 - Tél. (35) 70.82.64 +  
**MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS**  
**LOCATION - MANUTENTION**  
Poclain (pelles) - P.P.M. (grues manutention)  
CMC (chargeurs) - Bomag (rouleaux vibrants)  
Ingersoll rand (compresseurs) - Neypic  
Ponts Jumeaux (carrières)

**SOCIÉTÉ NORMANDE  
DU CIMENT MOULÉ**

83, rue de la Motte  
76140 LE PETIT-QUEVILLY  
Tél. 72.29.61

**CLOTURES BETON ET GRILLAGE  
ELEMENTS BETON VIBRE**

**Jean-Claude BAUDOIN**

**AGGLOMÉRÉS - TRANSPORT  
BÉTON PRÊT A L'EMPLOI**

Rue des 18 Acres  
76330 PETIVILLE  
Tél. : 94.77.30 - 94.77.72

**86 VIENNE**

**meac s.a.**

86 - CHAUVIGNY  
Tél. : 44-32-46 Poitiers

**FILLERS CALCAIRES**

**FRANCE ENTIÈRE**



**Compagnie Générale  
des Eaux**

Exploitation : EAUX  
ASSAINISSEMENT  
ORDURES MÉNAGÈRES  
CHAUFFAGE URBAIN

52, rue d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. 265 51 20

**VOYAGE  
AU BRÉSIL**

*Avez-vous renvoyé le question-  
naire annexé à l'encart du  
précédent numéro ?*

*Si vous êtes intéressé, faites-le  
dès aujourd'hui (date limite  
d'envoi : 15 décembre 1974.*

*Un programme détaillé vous  
sera adressé en retour.*

**L'ÉCOLE NATIONALE  
DES  
PONTS ET CHAUSSÉES**  
organise, le mercredi 4  
décembre, à 20 h 30, une  
soirée d'études intitulée :

« Politique énergétique  
française  
et Centrales nucléaires ».

Ce débat se déroulera à  
l'École avec la participa-  
tion de hautes personali-  
tés du monde politique, in-  
dustriel et administratif.

**Nos camarades sont cor-  
dialement invités.**

**le mot du trésorier**

**RAPPEL DE COTISATIONS**

	Cotisation à l'Association	Abonnement à la Revue pour les membres cotisants	Contribution totale
Ingénieur Elève .....	0	0	0
Ingénieur ordinaire .....	65	25	90
Ingénieur en Chef .....	65	85	150
Ingénieur Général ou Cama- rade en activité hors de l'Administration .....			
Camarade retraité n'exerçant plus une activité rému- nérée .....	40	20	60

**LE VERSEMENT DE LA COTISATION EST EXIGIBLE DANS LE PREMIER  
TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS. N'OUBLIEZ PAS VOS RÉGLEMENTS.  
(P.C.M. - C.C.P. 508-39 Paris).**



# RINCHEVAL

SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val-d'Oise) - Tél. : 989.04.21 +

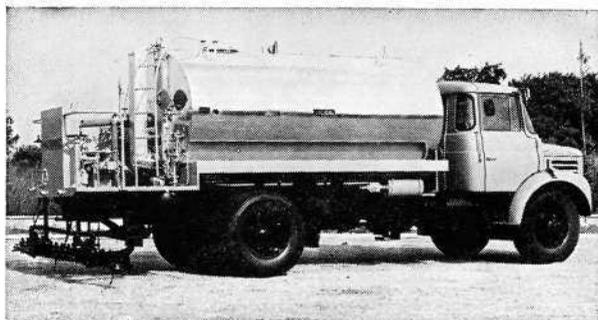
TOUS MATERIELS DE STOCKAGE, CHAUFFAGE ET EPANDAGE  
DE LIANTS HYDROCARBONES

## ÉPANDEUSES avec rampe

- Eure et Loir
- Jets multiples  
à commande  
pneumatique

## POINT A TEMPS

- Classiques
- Amovibles
- Remorquables



Équipement épandeur à transmission hydrostatique  
et rampe à commande pneumatique

## STOCKAGE et RÉCHAUFFAGE de liants :

- Citernes  
mobiles
- Spécialistes  
de l'équipement  
des installations  
fixes

(300 réalisations)

DEPUIS 1911, LES ÉTABLISSEMENTS RINCHEVAL CONSTRUISENT DES MATÉRIELS D'ÉPANDAGE



**contrôle et régulation  
des  
autobus urbains**



**THOMSON-CSF**

DIVISION SYSTEMES ELECTRONIQUES  
1, RUE DES MATHURINS / B.P. 10 / 92222 BAGNEUX / FRANCE / TEL. 655.11.33